

# Bilan des activités 2007 de l'association Hors la Rue

Repérage et accompagnement vers le droit commun  
des mineurs étrangers en danger, isolés ou mal accompagnés.



Association Hors la Rue

7/9, rue de Domrémy – 75013 Paris

Tél. : 01 42 96 85 17 – Fax : 01 42 96 85 70

[contact@horslarue.org](mailto:contact@horslarue.org)

<http://www.horslarue.org>

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b> -----	page 4
<b>2. CARACTERISTIQUE DE LA STRUCTURE</b> -----	page 7
<b>2.1 Présentation de l'activité</b>	
<b>2.2 Moyens d'action</b>	
2.2.1 Le centre de jour	
2.2.2 L'équipe	
<b>3. ACTIVITE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION EN FRANCE</b> -----	page 13
<b>3.1 Définition du public</b>	
<b>3.2 Tableau des prises en charge</b>	
<b>3.3 Nombre de mineurs repérés, accueillis et suivis</b>	
3.3.1 Mineurs repérés	
3.3.2 Mineurs accueillis	
3.3.3 Mineurs suivis	
3.3.4 Les jeunes Majeurs	
<b>3.4 Nombre de mineurs protégés durablement</b>	
3.4.1 Les signalements et autres formes de protection en France	
3.4.2 Les retours en famille	
<b>4. CARACTERISTIQUES DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS</b> -----	page 30
<b>4.1 L'origine géographique des mineurs</b>	
<b>4.2 L'âge des mineurs</b>	
<b>4.3 Répartition par sexe</b>	
<b>4.4 Typologie des jeunes</b>	
4.4.1 Les mineurs venus avec un projet	
4.4.2 Les mineurs en errance	
4.4.3 Les mineurs exploités	
4.4.4 Les mineurs roms	
4.4.5 Les mineurs prostitués	
4.4.6 La situation d'isolement	
4.4.7 Les conditions d'hébergement des mineurs lors de l'arrivée en France	
<b>5. LA PRISE EN CHARGE</b> -----	page 45
<b>5.1 Les critères de prise en charge</b>	
<b>5.2 Le contenu de la prise en charge</b>	
<b>5.3 Une prise en charge personnalisée</b>	
<b>5.4 Les difficultés de la prise en charge</b>	

- 5.4.1 Prise en compte du facteur culturel dans l'accompagnement psychologique
- 5.4.2 L'évolution du cadre juridique
- 5.4.3 Les difficultés d'accroche avec certains jeunes

**6. Les accords franco- roumains et l'étude «QUE SONT-ILS DEVENUS?» -----page 53**

**7. ACTIONS DE L'ASSOCIATION EN ROUMANIE-----page 54**

**7.1 Guide sur la prévention des risques spécifiques liés à la migration des mineurs**

7.1.1 Objectif

7.1.2 Phases de rédactions

7.1.3 Contenu

7.1.4 Mise en application

7.1.5 Implication des autorités locales et financements

**7.2 Délocalisation des formations professionnelles**

**7.3 Les centres communautaires pour les mineurs isolés roumains en Roumanie**

**7.4 Travail sur le partenariat ONG roumaines – autorités locales roumaines / ONG française – autorité locale française.**

**8. LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EUROPEEN-----page 60**

**8.1 Projet de mise en place d'un réseau au niveau européen sur les mineurs roumains en errance**

**9. PERSPECTIVES 2007-2008-----page 62**

# 1. INTRODUCTION

Depuis mars 2002, l'association Hors La Rue(HLR) mène une action auprès des mineurs étrangers, principalement d'origine roumaine, en situation d'errance ou de danger en région parisienne dans le cadre de son programme « Rues de Paris ». Dès le départ, l'association s'est concentrée sur la population des mineurs roumains. D'une part, ils faisaient partie des mineurs étrangers les plus visibles sur le territoire, et d'autre part les institutions ne savaient pas comment les accompagner tant ils avaient la réputation d'échapper au système. Enfin, l'association s'appuyait sur la connaissance des enfants des rues roumains que ses fondateurs avaient acquise à Bucarest depuis 1992.

Si la proportion de mineurs roumains rencontrés par HLR est toujours forte (85% des nouveaux contacts en 2007), HLR a rencontré également quelques mineurs d'autres nationalités, notamment d'autres pays de l'est (Moldavie, Serbie et Bosnie), principalement d'origine rom.

HLR conserve en 2007 les mêmes principes d'action, nécessitant la volonté d'aller au devant des mineurs, une capacité d'adaptation très rapide,(en raison de la grande mobilité des jeunes, de la diversification de la population et des types de migration, et des modifications législatives et de prise en charge par les institutions), et une équipe de terrain polyvalente connaissant la langue et la culture des mineurs suivis. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, l'association est dirigée par Alexandre LE CLEVE et présidée depuis le 6 juillet 2004 par Edouard DONNELLY.

2007 restera une année charnière sur la question des Mineurs Isolés Etrangers particulièrement originaires de Roumanie.

Depuis le 1er janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie sont entrées dans l'Union Européenne. Cela signifie que les ressortissants de ces pays sont devenus des citoyens européens à part entière concernant leur liberté de circulation. Cependant, pour l'accès au marché du travail, une période transitoire pouvant durer jusqu'à 7 ans est prévue comme lors de l'élargissement précédent. Les mêmes règles sont applicables aux ressortissants bulgares et roumains qu'aux ressortissants des huit Etats ayant rejoint l'Union en 2004 : ils ne se verront pas opposer la situation de l'emploi pour l'un des métiers relevant des sept secteurs d'activité dans lesquels ont été identifiés des besoins de main d'œuvre. Une autorisation de travail et un titre de séjour sont obligatoires pour travailler. Comme nous le

verrons, ce nouveau statut a paradoxalement encore plus précarisé la situation de ces nouveaux communautaires notamment des jeunes majeurs isolés.

L'année 2007 fut également marquée par la signature en février d'un nouvel accord entre la France et la Roumanie concernant la situation des mineurs isolés roumains. Ce dernier n'a pas été ratifié suite à la mobilisation d'une trentaine d'associations. Cet accord déroge aux principes des dispositifs de protection des mineurs. Non seulement ce nouvel accord ne corrige pas les graves défauts constatés lors de l'application des accords de 2002 mais, de plus, il revoit à la baisse certaines garanties fondamentales encadrant jusqu' à présent le retour de l'enfant isolé. Il prévoit en effet :

- la suppression de la demande d'évaluation préalable au retour du mineur ;
- la suppression de la saisine systématique du juge des enfants, ce qui laisse au parquet la possibilité d'organiser le retour du mineur en l'absence de toute procédure contradictoire.

Cet accord bascule clairement vers la gestion des flux migratoires en tournant le dos au principe fondamental de la protection de l'enfance. Nous en reparlerons dans la dernière partie de ce rapport.

Sur le plan national, l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a ajouté un article L112-3 au code de l'action sociale et des familles qui précise que « la protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ». Comme l'a indiqué lors des débats la rapporteuse du projet de loi : « même si la rédaction proposée ne l'indique pas explicitement, l'amendement apporte également une première réponse de principe à la question des mineurs étrangers isolés ».

De plus, la loi du 5 mars 2007 en introduisant la notion de « l'enfant en danger ou risquant de l'être » donne un cadre plus large que celui d'enfant maltraité utilisé auparavant.

Ce qui veut dire que la protection de l'enfance touche :

- les mineurs isolés étrangers « privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille » (CASF art L112-3)
- Sont également concernés les mineurs émancipés ou les majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre (Code de l'Action Sociale et des Familles art L221-1)
- sont également concernés les détenteurs de l'autorité parentale. Ainsi selon l'article 375 du code civil, les services de l'ASE doivent apporter un soutien matériel éducatif et psychologique aux mineurs et à leur famille qu'il s'agisse ou non de parents.

Cette nouvelle définition répond aux attentes de Hors La Rue et correspond au nouveau public rencontré par notre association, ce qui a par conséquent modifié nos activités tant au niveau de l'accroche que du suivi éducatif.

## 2. CARACTERISTIQUE DE LA STRUCTURE

### 2.1 Présentation de l'activité

HORS LA RUE (HLR), créée en 1996, et dénommée ainsi depuis août 2004, poursuit depuis début 2002 son programme d'assistance aux mineurs étrangers en situation d'errance en région parisienne.

L'action consiste à :

✓ **Repérer et aller rencontrer les mineurs là où ils se trouvent** (lieux de vie ou d'activités). Rappelons que nos bénéficiaires sont extrêmement mobiles et, à priori, non demandeurs de protection, contrairement à beaucoup des mineurs étrangers en errance. La rencontre avec les mineurs peut se faire également via d'autres associations qu'ils fréquentent, notamment pour des besoins utilitaires (soupe populaire, santé...), ou via des institutions (maisons d'arrêt, commissariats, Service Educatif Auprès des Tribunaux, foyers...)

✓ Accrocher les mineurs les plus fuyants sans les brusquer et en prenant garde de ne pas les mettre encore plus en danger vis-à-vis des adultes qui pourraient les surveiller. Qu'il s'agisse de mineurs en errance, délinquants ou prostitués, l'action consiste à susciter chez le jeune l'envie d'entrer en relation. L'animation se révèle être un outil particulièrement adapté car il permet d'aborder les jeunes par un biais détourné, sans aborder d'emblée les sujets qui bloquent rapidement l'entrée en contact (identité, parcours, activités,...).

✓ Etablir avec eux une relation de confiance, notamment par la régularité du contact, l'écoute et la réactivité lorsque le jeune est en difficulté. Sans cautionner les activités illégales pratiquées par le jeune et sans faire de compromis sur le respect des règles de base, nous sommes à leur écoute, nous leur présentons les issues possibles à leurs situations (bien que de plus en plus limitées), et nous nous tenons prêts à intervenir en cas de besoin et/ou de danger.

✓ Leur proposer un lieu d'écoute, d'échange, et d'activités qui soit un espace intermédiaire entre la rue et la sortie de l'errance. Le centre d'accueil de jour permet la rencontre avec des éducateurs et une psychologue roumanophones, ainsi que la pratique d'activités ludiques et/ou éducatives. Nous sommes également particulièrement attentifs à (re)créer le lien entre le jeune et sa famille au pays, et à impliquer cette dernière dans les décisions concernant leur enfant.

✓ Faire émerger chez eux l'envie d'adhérer à une alternative à l'errance, en fréquentant le centre, par la pratique des activités. Ils vont également y rencontrer des jeunes en phase de sortie de rue ou déjà sortis de l'errance. Ceci permet de présenter une alternative concrète à leur mode de vie actuel. Toute la difficulté réside soit dans le fait que certains jeunes gagnent beaucoup d'argent dans la rue, (auquel cas les alternatives éducatives se doivent d'être très convaincantes !), soit subissent une pression trop forte de la part des adultes.

✓ Les accompagner dans la réalisation de leur projet. Les jeunes sont particulièrement fragiles dans cette phase où ils franchissent le cap de la sortie de rue et l'abandon de leurs activités, et celui de l'entrée dans le droit commun. Il serait utopique de penser que l'institution, aussi compétente soit-elle, pourrait dans tous les cas reprendre le relais sans un appui spécifique. Avec l'accord de l'institution concernée (Tribunal, Aide Sociale à l'Enfance, foyer,...) et en ayant défini ensemble les objectifs et la durée de notre intervention, nous sommes présents aux côtés des jeunes qui en ont besoin afin de donner le maximum de chances à la sortie de l'errance. Les possibilités de scolarisation ou de formation étant de plus en plus difficiles à obtenir, notamment lorsque le jeune est placé après 16 ou 17 ans, cette phase de suivi après l'entrée dans le droit commun a tendance à durer de plus en plus longtemps.



## **2.2 Moyens d'action**

### **2.2.1 Le centre d'accueil de jour**

L'association HLR dispose depuis novembre 2004 d'un centre d'accueil de jour de 150 m<sup>2</sup> dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Cet emplacement permet aux équipes de repérage de rayonner dans Paris et en région parisienne tout en restant proches des institutions telles que le Tribunal pour Enfants (TPE), le Service Educatif Auprès du Tribunal (SEAT), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Brigade des Mineurs (BPM). Il est également idéalement situé pour toucher des jeunes qui gravitent en périphérie et qui passent régulièrement à Paris en journée.

Parfaitement intégré dans le quartier, le centre se situe en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation avec lequel la cohabitation se déroule sans aucun incident.

Les jeunes sont accueillis de 10h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 10h00 à 14h00 le vendredi, hors jours fériés. Ils peuvent notamment:

- ✓ rencontrer des éducateurs ou une psychologue pour évoquer leur situation, résoudre un problème ponctuel, reprendre contact téléphoniquement avec leur famille,...
- ✓ pratiquer des activités (théâtre, cirque, sports, cours de français, cuisine,...)
- ✓ prendre un repas chaud
- ✓ prendre une douche et laver leur linge

Deux salles de 30 m<sup>2</sup> sont dédiées aux activités, (artistiques, sportives, cours de français), le reste de la surface étant réservés aux bureaux et aux sanitaires.

Sont présents au centre les éducateurs chargés de l'accueil et du suivi des jeunes, ainsi que les éventuels intervenants extérieurs, pour assurer avec les éducateurs les animations artistiques et sportives.

Ce lieu est ouvert aux jeunes étrangers en situation d'isolement ou de danger sur le principe d'une fréquentation volontaire. Aucune institution ne peut les obliger à se présenter ni à passer leurs journées à HLR.

En revanche, pour les jeunes toujours suivis après leur placement, un planning est bien entendu établi avec la structure d'accueil du jeune.

Si notre priorité reste le travail avec les jeunes hors du droit commun, il nous paraît également intéressant d'avoir une certaine mixité entre jeunes encore en errance et jeunes sortis de l'errance ou du danger, ces derniers pouvant aider à faire émerger chez les premiers l'envie de suivre une voie similaire. Mais nous constatons parfois depuis 2005

l'effet pervers suivant: si les conditions de prises en charge ne sont pas suffisamment solides pour les jeunes placés, ceux-ci risquent de démotiver les mineurs encore hors du droit commun, les encourageant ainsi à rester dans l'errance et exercer des activités lucratives...

### **2.2.2 L'équipe**

L'équipe est organisée suivant un **roulement équipe mobile/équipe fixe** permettant de répondre aux deux axes principaux de l'action, à savoir :

1. **le repérage et l'accroche** des jeunes sur leurs lieux de vie et de « travail »,
2. **leur accueil et leur suivi** éducatif sur le centre de jour.

**L'équipe « mobile »** est composée d'éducateurs à plein-temps, travaillant en binôme. Elle peut être renforcée, selon le type d'intervention, par l'un des éducateurs à temps partiels. En plus de son activité de repérage et de mise en confiance des jeunes qui vivent encore dans la rue, elle répond aux signalements des partenaires associatifs, aux demandes d'intervention des commissariats au sortir des gardes à vue ou des SEAT (banlieue ou Paris), et effectue tout type d'accompagnement de jeunes qui ne sont pas dans le système de suivi de droit commun (consultations médicales, planning familial, audiences, jugements...).

**L'équipe fixe** est composée de deux éducateurs à temps plein. Elle mène les missions d'accueil informel, procède aux entretiens avec les jeunes et effectue tout le travail qui précède la sortie de rue : contact avec la famille, signalement parquet, ou ASE, audience, placement, ou préparation au retour en famille lorsque le jeune le désire.

Chaque semaine, un des deux éducateurs d'équipe fixe, dit « de centre » veille plus particulièrement au suivi personnalisé de chaque mineur.

L'autre, dit « maîtresse de maison », gère l'organisation de la vie du centre (courses alimentaires avec les jeunes et préparation des repas, linge,...), et des activités (sorties, activités sportives, culturelles et artistiques). Il est également responsable de la gestion de la vie en collectivité au sein du centre (respect des règles, des lieux, et des personnes).

Cette **organisation en roulement équipe fixe – équipe mobile** permet à l'ensemble de l'équipe d'avoir une vision globale des parcours des jeunes ce qui facilite grandement leur compréhension des situations individuelles.

L'équipe est régulièrement renforcée par des intervenants sportifs ou artistiques, spécialistes de leur domaine, salariés ou bénévoles. Nous défendons en effet l'idée que c'est dans le

cadre d'animations ludiques, sportives ou artistiques, que le jeune peut retrouver le goût d'activités autres que délictueuses et se découvrir des capacités jusque là inexploitées. Cela peut permettre au jeune de prendre confiance en lui et de tisser progressivement la relation de confiance avec les adultes de l'équipe, nécessaire à toute avancée vers un projet de sortie de l'errance.

C'est toujours la diversité des profils et des formations ainsi que sa polyvalence, qui caractérisent l'équipe de terrain de HLR. Cela permet une plus grande capacité de réflexion face à l'évolution des problématiques des jeunes et une réactivité maximale par rapport aux situations quotidiennes.

Pour préserver la cohérence de l'action, assurer la transmission de l'information, et pour ne pas perdre de vue les missions de chacun malgré ces aménagements et substitutions possibles, une **réunion hebdomadaire**, parfois complétée par des « réunions exceptionnelles », permet de faire le point ensemble sur la situation de chaque jeune suivi ainsi que sur les lieux de repérage visités, et vient fédérer l'équipe autour des valeurs et des missions fondatrices de l'association.

La direction générale est assurée par **Alexandre LE CLEVE** (directeur, depuis le 1<sup>ER</sup> juillet 2007), entouré par **Olivier PEYROUX** (dir. adjoint, responsable administratif et projets Roumanie), et **Nathalie TROJET** (Responsable de l'Equipe de Terrain).

Ils sont assistés par **Ana-Maria DAVID** qui assure les tâches de secrétariat et de comptabilité et les cours de FLE (Français Langue Etrangère) chaque matin.

Nathalie TROJET encadre l'équipe de terrain constituée de 7 travailleurs sociaux polyvalents :

**Manuela NEAGU**

**Fanny BORDEIANU**

**Betty DEZALAIS**

**Emmanuelle DEZY**

**Julian VARGA** (recruté en Avril 2007)

**Sébastien de CAZENOVE** (4/5<sup>ème</sup>)

**Dana MITRA**, psychologue d'origine roumaine fait des vacances depuis le mois d'octobre 2007.

**Benoît AUZOU** a assisté le nouveau directeur et a été chargé de la communication et a quitté l'association en octobre 2006.

Face à la complexité et à la durée de plus en plus longue des suivis des jeunes vers la sortie de l'errance, l'équipe a été réorganisée en binôme d'éducateurs ( 3 binôme de 2 éducateurs, dont un roumanophone) avec la référence d'une douzaine de jeunes par binôme.

En 2007, de nombreux changements, tant sur la législation (l'accès légal au travail, accès aux soins...) que sur la variété des problématiques connues par les mineurs et jeunes majeurs (conduites prostitutionnelles, addictions,...) ont demandé une actualisation des informations assurée par thème par un éducateur.

### **3. ACTIVITE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION EN FRANCE**

#### **3.1 Définition du public**

Depuis 2002 le public de HLR a été défini par la situation d'isolement du jeune. Nous l'avions déjà évoqué dans les rapports d'activités 2005 et 2006, cette définition nous paraît réductrice et ne peut correspondre au principal critère d'intervention.

Certes, l'isolement contribue dans la majeure partie des cas, à favoriser les difficultés et les dangers auxquels le mineur est confronté.

En revanche, certains mineurs vivant en communautés, peuvent être légalement isolés, c'est-à-dire sans référent parental sur le territoire français, sans que le danger soit pour autant avéré et nécessite une prise en charge supplémentaire par notre association. Un mineur vivant sur un terrain calme des conditions sanitaires correctes, scolarisé et sous l'autorité et la protection d'un oncle ou d'un grand cousin, n'aura pas de besoins justifiant une intervention de Hors la Rue, malgré sa situation légale d'isolement.

A l'inverse, d'autres jeunes, malgré la présence d'un référent parental sur le sol français, ne sont pas à l'abri de dangers, avérés ou potentiels. De multiples cas de figures existent. Nombreux sont les jeunes dont les parents ne viennent que quelques mois dans l'année et alternent les passages entre la France et la Roumanie voire un troisième pays de l'U.E. Certains jeunes ont un de leurs parents en France mais, au gré des petits boulots, ou parfois des expulsions, ces derniers peuvent changer de ville ou de pays, en laissant leur enfant temporairement ou définitivement en squat, espérant que ce dernier réussira à se débrouiller. Certains mineurs ont un ou les deux parents en France, mais ceux-ci ne veulent pas s'en occuper convenablement, et donc les protéger des dangers. Enfin, nous avons rencontré des jeunes vivant avec l'un ou les deux parents, mais dont ceux-ci, faute de moyens, de volonté, ou suite à des problèmes physiques ou psychologiques, ne peuvent assurer l'éducation et la protection de leur enfant.

Par conséquent même si l'isolement reste un critère d'alerte majeur dans le sens où cette situation favorise bien souvent les dangers et les risques pour un mineur, il ne peut être le critère principal.

D'autre part, il nous apparaît évident que la situation d'un jeune ne s'améliore pas du jour au lendemain du fait que ce dernier soit devenu majeur. Elle peut même se compliquer du fait que le jeune n'est plus protégé juridiquement par sa minorité et qu'il n'existe quasiment aucune prise en charge par les institutions tant au niveau des hébergements, de l'accès aux soins... Pour les jeunes devenus majeurs. De plus, la loi du 5 mars 2007 en introduisant la

notion de « l'enfant en danger ou risquant de l'être » donne un cadre plus large que celui d'enfant maltraité utilisé auparavant. Au regard de l'article L221-1 du CASF, les mineurs émancipés ou les majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre peuvent être protégés au même titre que les MIE.

Ainsi, en 2007, HLR a commencé à s'intéresser à la situation des Jeunes Majeurs et a commencé à les « comptabiliser » à partir de l'été de cette même année.

C'est pourquoi, HLR ne peut donner des chiffres précis mais qu'une estimation, en 2007, du nombre de jeunes majeurs en situation de danger à la lecture de la Loi sur la protection de l'enfance.

### 3.2 Tableau quantitatif de l'activité 2007

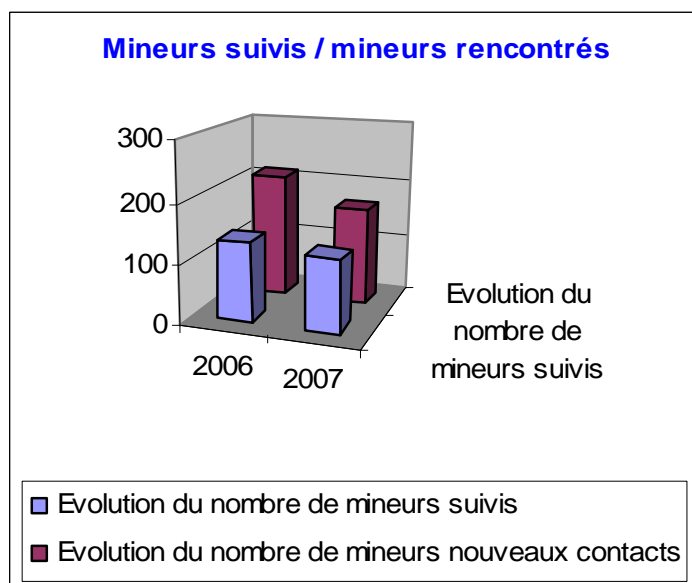
	2007	2006
Nouveaux jeunes contactés	164 + une centaine de Jeunes Majeurs(JM)	250
Jeunes suivis	123 +32 JM	156
Jeunes sortis durablement de l'errance	45 *	59 **

\* ces jeunes sont :

- 8 mineurs signalés par HLR puis placés
- 4 mineurs accompagnés par HLR vers une scolarisation sans placement
- 2 retours volontaires accompagnés par HLR et l'ANAEM en Roumanie, dont 1 à sa majorité
- 4 retours avec un membre de leur famille en Roumanie, dont 2 suivis en incarcération
- 27 jeunes suivis en début ou en cours de leur placement, (14 jeunes suivis par ASE + 13 CAFDA)

Nous constatons que les jeunes signalés restent dans leurs placements. Toutefois, nous sommes beaucoup sollicités pour consolider ces placements (connaissance de la langue, contacts avec la famille)

### 3.3 Les mineurs repérés, accueillis et suivis



#### 3.3.1 Les mineurs repérés

En 2007, l'association a rencontré 164 nouveaux mineurs, contre 250 en 2006, 299 en 2005 et 275 en 2004.

Nous avons gardé le même mode de calcul qu'en 2006. Ainsi n'ont été comptabilisés que les mineurs ayant donné au moins leurs prénoms. Nous estimons le nombre de ces nouveaux mineurs rencontrés, mais non comptabilisés à plusieurs dizaines.

Nous constatons une baisse du nombre de nouveaux mineurs repérés en 2007. Or, cette diminution se traduit plus, selon nous, par une meilleure structuration de la migration venant d'Europe de l'est que par une réelle baisse du nombre de mineurs présents sur le territoire français.

Ainsi, il est très difficile de rentrer en contact avec les jeunes errants et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les lieux où se trouvent ces jeunes (qu'ils soient de squats ou d'activités) sont de plus en plus dissimulés. Cela s'explique notamment par le durcissement de la législation depuis quelques années concernant la prostitution ou encore les étrangers.

Ces lieux, qui sont difficilement identifiables, changent régulièrement pour les mêmes raisons (expulsion d'un terrain, patrouille de police trop régulière sur un site...)

Cependant, il est intéressant de constater que les maraudes restent la première modalité de rencontre des mineurs.

<b>Modalités de rencontre des nouveaux contacts</b>	
<b>Jeunes rencontrés via :</b>	<b>2007</b>
Cooptation, bouche à oreille	45
Signalement de partenaire associatif ou institution	25
Tournée rue	66+28 commissariats
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>

Le repérage et le premier contact avec les jeunes se font de plusieurs manières :

- rencontre en tournée rue, sur le lieu de vie ou le lieu d'activité (squat, lieu touristique, lieu de prostitution, ...),
- rencontre au centre, le jeune étant amené par un ami (cooptation et bouche à oreille),
- rencontre au centre, le jeune ayant été orienté par une association ou institution,
- rencontre sur le lieu d'une l'institution ou d'une autre association (SEAT, maison d'arrêt, foyer d'urgence, soupe populaire, ...).

Le fait que ces mineurs soient plus difficiles à repérer nous a conduit à poursuivre et à nouer des partenariats avec des associations (soupes populaires, MDM, ...) ou institutions à Paris et dans les départements périphériques (SEATs, commissariats, maisons d'arrêt...°

Ces contacts nous permettent soit de rencontrer de nouveaux jeunes, soit de voir des jeunes déjà connus, dans un autre contexte, parfois plus propices à une accroche.

Les contacts via des sorties de commissariat ou de SEAT nous permettent également de proposer au mineur de le ramener sur son lieu de vie ou de l'emmener à notre centre de jour.

De plus, d'autres obstacles peuvent également apparaître.

Ainsi, lors des maraudes, nos équipes sont amenées à visiter divers sites : squats, terrains, lieux insalubres, parvis de gares... Certains de ces sites sont des propriétés privées. Nous devons alors solliciter une autorisation afin d'y accéder. Le temps d'obtenir cette dernière, les jeunes ont bien souvent changé de lieu...



En 2007, nous avons rencontré des jeunes qui nous disaient « habiter » dans des trains, notamment sur le site de Masséna (Un site SNCF sur lequel sont garées les voitures couchettes). Nous nous y sommes rendus une fois en mai 2007.

Nous avons sollicité un entretien avec un responsable de la prévention SNCF gare du nord, avec lequel nous étions déjà en relation, afin d'être mis en contact avec les responsables du site de Masséna, et créer un lien au plus vite avec les jeunes y habitant. Nous étions en effet conscients du fait que ce lieu n'est pas un lieu public et qu'il existe des risques liés à la spécificité du site.

Cela faisait plusieurs mois que nous savions que des jeunes habitaient sur ce lieu, mais nous ne pouvions toujours pas nous y rendre régulièrement comme il serait nécessaire de le faire afin de rencontrer les jeunes présents et les convaincre petit à petit de sortir de l'errance et d'accéder à une protection.

Après plusieurs mois d'attente et de relance auprès des responsables SNCF, nous avons reçu un refus de cette dernière.

Ensuite, le profil du jeune rencontré varie énormément et évolue rapidement.

Lors de nos tournées qu'elles soient sur les lieux d'habitation ou d'activités, nous rencontrons différents jeunes dont il est impossible d'établir une nomenclature type.

Ainsi, par exemple, les jeunes rencontrés à la gare du nord ou à la porte de Dauphine, n'ont pas le même parcours familial ou migratoire, la même origine géographique, ou encore ne se livrent pas aux mêmes activités que les jeunes rencontrés sur des terrains de Roms à Saint Ouen ou dans des squats dans le 95 ou le 93.

Néanmoins, nous constatons depuis quelques mois que certains jeunes ont migré par d'autres pays, parfois pendant des années, avant d'arriver en France. La France peut alors n'être qu'une étape dans le parcours migratoire du jeune. Ces jeunes ont pu travailler au « noir » ou se sont livrés aux mêmes activités dans ces autres pays (Italie, Pays Bas...). Ils sont ainsi « ancrés » dans l'errance et il est alors extrêmement compliqué de leur proposer une alternative concrète et viable.

Il est frappant de constater que le nombre de tournées a nettement augmenté à partir d'avril 2007 et nous avons effectué quasiment deux fois plus de tournées qu'en 2006 (115 en 2006).

Nombre de tournées réalisées chaque mois par département													
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Départements													
75	2		3	13	10	19	24	9	20	23	20	13	156
77			1		1	4	1						7
78													
91					1		2						3
92													
93	1	5	3	5	3	5	1	5		1			29
94													
95			1	2		5	1	1					10
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>205</b>

**Nombre de nouveaux contacts suite aux tournées sur les lieux de distribution de repas chauds et sur les lieux d'activités**

Tournées sur les lieux de distribution de repas chauds	
Soupe Père Lachaise	2
Soupe St Lazare	6
Soupe Bréguet Sabin	3
Tournées sur les lieux d'activités	
Gare du Nord	10
Gare de Lyon	16
<b>TOTAL</b>	<b>26 Nouveaux contacts</b>

- **Lieux de prostitution**

Les tournées Porte Dauphine sont hebdomadaires, le jeudi, depuis fin avril. Nous étions présents à partir de 20h30 jusqu'à 00h. Avec l'été et la présence plus tardive des jeunes nous y sommes de 22h à 00h30. La présence de jeunes en fin d'après-midi a été constaté. Nous avons interpellé la mission SIDA DASS à ce sujet.

En partenariat avec Intermède (Amicale du Nid), nous avons pu « faire notre place », c'est-à-dire trouver les meilleures approches de ce public de jeunes roumains, mineurs et majeurs, dans le déni de prostitution, parlant peu le français et qui n'est pas réceptif aux

messages de prévention et réduction des risques. Nous avons rencontré un total de 46 jeunes roumains dont **9** mineurs.

M, 17 ans est venu parfois au centre. M nous donne plus de détails de sa vie en Roumanie qu'en France. Son père est fonctionnaire dans l'équivalent roumain de la SNCF, le frère aîné vit avec lui. Sa mère travaille comme femme de ménage en Sicile et est avec le plus jeune de la fratrie de trois.

M a travaillé en Italie (prostitution, chantier au noir) pendant une année. M aurait perdu ses 6000 euros d'économies au jeu. Depuis le début de l'année en France, M dit qu'à la Porte Dauphine, il rencontre des employeurs dans le bâtiment, il demande des tickets restaurant... M a le projet de retourner en vacances en août en Roumanie. Il dormirait sur un campement de bord de Seine et paierait 5 euros par jour pour les repas organisés par un autre roumain.

Les jeunes sont très discrets sur leur vie en France. Certains dormiraient dans des tentes dans le Bois de Boulogne ou sur le bord de Seine, d'autres dans une chambre à plusieurs, d'autres dans les trains de nuits stationnés à la gare de Masséna ou au petit matin dans les RER. Ils connaissent les lieux de distribution de repas ou fréquentent l'accueil Lazard des Captifs la Libération.

Nous avons collaboré avec Intermède en Forêt de Melun Sénart, lieu de prostitution féminine. Même si nous rencontrons des jeunes majeurs, elles disent avoir commencé mineures.

- **Batkor**, Quai d'Ivry

Des adultes roumains s'y regroupent, devant un magasin de matériaux de construction afin de chercher du travail. Les informations sur la nouvelle législation pour l'accès au travail (ouverture à 105 métiers) sont un support d'échanges et l'occasion de saisir les réalités de vie (squats, accès aux soins...). Nous nous faisons connaître et avons une relation de confiance qui peut nous amener vers des mineurs. Nous y avons rencontré **1** mineur qui est venu au centre

- **Les lieux de vie**

**Nombre de nouveaux contacts suite aux tournées sur les lieux de vie**

<b>Campements et squats</b>	
Squat Courneuve* (93)	6
Aubervilliers (93)	1
Montreuil (93)	1
Montmagny (95)	1
Campement Quai de Valmy (75)	1
Poterne 13 <sup>ème</sup> (75)	3
<b>TOTAL</b>	<b>13 Nouveaux contacts sur « lieux de vie »</b>

\* évacué en juin 2007

Beaucoup de terrains ont été évacués en 2007. Des reconduites à la frontière, présentées comme des retours humanitaires, ont été effectuées par car par la police et l'ANAEM. Environ trente terrains sur lesquels étaient présents des roms d'origine roumaine ont été évacués depuis juillet sur toute la France.

Il est alors très difficile d'engager une action sur ces types de lieux.

Nous maintenons notre partenariat avec Coup de Main, Médecins du Monde (présent sur les campements de Seine St Denis) et avec le comité de soutien aux campements du Nord de l'Essonne (Palaiseau Massy...).

Depuis septembre nous recentrons nos tournées sur les campements proches du centre d'HLR. En effet, les enfants rencontrés ont souvent la demande d'apprendre le français en vue d'une scolarisation. La proximité géographique facilite la réussite de l'accompagnement. En collaboration avec les Maraudes de Cœurs des Haltes des 13<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, nous pouvons conjuguer nos accompagnements en accueillant au centre les enfants, alors que les éducateurs de Cœurs des Haltes se concentrent sur les solutions de sortie de rue de la famille. Nous avons accompagnés trois familles (2 en squats à Bagnolet et 1 sur les quais de Seine puis logée par le 115) pour la scolarisation de six enfants (2 enfants par famille)

Le partenariat **dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement** développe notamment avec le Cœur des Haltes et « Espoir », club de prévention. Nous avons participé à une réunion organisée par la Mairie du 13<sup>ème</sup> rassemblant plusieurs partenaires de l'arrondissement (Services sociaux de la Salpêtrière, « Confluence », Emmaüs, La Croix Rouge, BAPSA, des représentants des comités de quartiers...)

Pour faire face à l'importance des questions posées sur l'accès légal au travail, HLR également a organisé des réunions collectives le dimanche matin en partenariat avec le GISTI sur des terrains et des squats.

- **Précisions sur le public rencontré en situation de mendicité**

Nous avons rencontrés 4 mineurs en situation de mendicité, 2 sont venus au centre assez ponctuellement.

Deux jeunes mères et leurs bébés ne parlant pas le français et faisant la mendicité au métro Bibliothèque François Mitterrand, juste à côté du centre, que nous avons accompagné à l'ANAEM. Quelques semaines plus tard, trop endettées en Roumanie, elles sont revenues en France sans les bébés.

- **Les commissariats**

D'autre part, tout en conservant notre autonomie de fonctionnement, nous intervenons depuis mai 2004, et sur appel des commissariats, à la sortie de garde à vue de ces jeunes. En effet, le jeune âge des jeunes interpellés et la gravité parfois relative des faits reprochés font que, très régulièrement, le Parquet n'ordonne ni déferrement ni placement. Ces jeunes sont alors, après quelques heures de garde-à-vue, relâchés sans qu'aucune mesure ne soit prise (ni éducative, ni pénale). Les commissariats de Paris nous contactent à partir du moment où le Parquet ne donne pas suite, et lorsque aucun référent parental ne peut être joint, ce qui est le cas pour la majorité des mineurs (soit parce que le jeune est réellement isolé, soit parce qu'il refuse de communiquer des informations sur ses proches présents en France). Selon les possibilités de l'équipe mobile, nous nous déplaçons pour rencontrer le(s) jeune(s) à la sortie du commissariat. Il est bien évident que nous ne sommes pas tenus de communiquer les informations que nous obtenons à l'issue de ces rencontres et que nous n'avons aucun compte à rendre sur l'issue de cette rencontre. Ce mode de contact nous permet de rencontrer des nouveaux jeunes plus difficiles d'accès lors de nos tournées habituelles, de leur expliquer notre travail et la possibilité pour eux de fréquenter notre centre. Nous pouvons à leur sortie soit les raccompagner sur leur lieu d'habitation, soit les amener au centre.

<b>Nombre de déplacements aux commissariats parisiens, sur leur demande</b>													
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Commissariats		1		2	4	3	1	4	3	2	2		<b>22</b>

En 2006, nous avons effectué 38 déplacements aux commissariats.

En 2007, nous avons pu rencontrer 28 nouveaux mineurs en nous déplaçant aux commissariats.

Cette baisse du nombre de mineurs interpellés est à mettre en corrélation avec les chiffres fournis par le SEAT du Tribunal pour enfants de Paris.

<b>Rappel des chiffres du SEAT du Tribunal pour Enfants de Paris (extrait du rapport du SEAT)</b>	
<b>Année</b>	<b>Nombre de Mineurs Isolés au Pénal</b>
2003	941
2004	851
2005	502
2006	396

*« La baisse spectaculaire des mineurs isolés délinquants ne doit pas occulter le phénomène suivant : systématiquement les mineurs de 13 ans ne nous sont plus présentés. La police déplore paradoxalement ce fait en dénonçant que les mineurs les plus fragiles sont remis à la rue. Certains commissariats de police développent des liens avec les ONG. » in extrait du rapport du SEAT*

- **Les visites des mineurs incarcérés**

Nous intervenons sur sollicitation des éducateurs des Missions Educatives des Maisons d'Arrêt. Soit, le jeune nous connaît et souhaite avoir notre visite. Soit, les mineurs incarcérés peuvent ne pas assimiler les règles de l'incarcération par incompréhension de la langue, nous intervenons alors en tant qu' « expert ».

Nous permettons d'avoir un lien avec des proches ou la famille en Roumanie, des informations qui peuvent aider à l'organisation de la sortie.

De même, nous pouvons avoir des contacts avec les avocats pour préparer une audience.

Pour un travail éducatif partenarial, les visites peuvent s'organiser conjointement avec la présence d' 1 éducateur MEMA et d'1 éducateur HLR. Dans tous les cas, les visites sont faites en accord avec le jeune, si ce n'est à sa demande.

**9 suivis pendant incarcération :**

6 mineurs, (4 garçons et 2 filles) en collaboration avec la MEMA de Fleury Mérogis

3 Bois d'Arcy

Dont 2 nouveaux contacts.

2 mineurs sont venus au centre, mais ont fugué quelques semaines après leur sortie.

En 2007, la collaboration avec les services éducatifs s'est poursuivie, deux réunions avec la MEMA de Fleury, ont permis de faire le point sur les conditions de détention, très codifiées, et très différentes des filles et des garçons. Une meilleure connaissance des actions possibles des uns et des autres et surtout les modalités de ce partenariat rend plus efficaces notre action. Avec les mêmes objectifs, un temps d'échange a été organisé avec la MEMA de Bois d'Arcy avec qui nous avons eu uniquement des suivis mineurs garçons.

Une réunion avec la MEMA de Fleury et le SEAT du TPE de Paris a été organisée pour mieux mesurer les implications de ce partenariat à trois. Les réactualisations sont à faire constamment après les modifications de la législation relative à la justice des mineurs.

HLR a participé à un temps d'échanges avec les Juges pour Enfants, le Parquet, la CAMIE et le SEAT, toujours dans le même but d'échanges des pratiques.

Nous sommes intervenus, plus ponctuellement, 2 fois en 2007, au TPE de Créteil (94), sollicités par les éducateurs du SEAT.

### **3.2.2. Les mineurs accueillis au centre**

	2007
Nombre de mineurs accueillis en moyenne par jour	7
Nombre de mineurs en Français Langue Etrangère en moyenne chaque jour	3
Nombre de mineurs participant aux activités en moyenne par jour	5
Nombre de mineurs déjeunant au centre en moyenne par jour	5

Hors la Rue a accueilli en moyenne 7 mineurs par jour, la plupart participant à la préparation du repas et aux activités.

La fréquentation a oscillé selon les jours entre 2 et 25 jeunes.

Cette fréquentation instable et imprévisible d'un jour sur l'autre rend plus difficile l'organisation de certaines activités, et nous demande d'être attentifs en cas d'affluence afin

ne pas être débordés par le groupe, et en cas de faible fréquentation du centre, de ne pas négliger l'intérêt des activités, pour les quelques jeunes présents

### **3.3.3 Les mineurs suivis**

2007	2006	2005
123	156	148

HLR a suivi 123 mineurs en 2007, contre 156 en 2006.

A noter, que HLR a également suivi 32 jeunes majeurs dont 18 connus alors qu'ils étaient mineurs.

Nous considérons que nous suivons un mineur à partir du moment où nous avons procédé à un premier entretien approfondi et qu'il a débouché sur une intervention de notre part.

A noter également que 12 jeunes ont par ailleurs été orientés vers d'autres associations du dispositif ou directement vers l'ASE. Nous avons décidé de ne pas suivre ces mineurs demandeurs de protection, (qui ne sont donc pas comptabilisés dans les suivis de HLR), pour des raisons diverses : soit nous ne parlons pas la langue du mineur, soit il s'agit d'un demandeur d'asile, soit le jeune est entouré d'un parent capable de faire d'éventuelles démarches. Les mineurs ont été orientés dès le départ vers EMDH ou FTDA ou encore vers l'ASE.

Les situations de suivi sont très diverses, certains jeunes peuvent être suivis sur leur lieu de vie ou d'activité sans être venus au centre, d'autres le fréquenter tous les jours pendant 3 semaines, d'autres venir de manière épisodique pendant 6 mois...
--

Le suivi d'un jeune peut se limiter à un ou des accompagnements ponctuels, mais l'objectif reste le suivi éducatif et social à moyen ou long terme dans la perspective d'une sortie de l'errance. A partir du récit du jeune, nous tentons de comprendre sa situation et son parcours, d'évaluer la situation de danger de celui-ci, de prendre contact avec la famille et de recueillir les éléments d'identité permettant de prouver sa minorité. Lorsque la situation l'exige, le jeune est signalé au parquet ou à l'ASE (en fonction de sa situation et des pratiques en vigueur dans les départements), puis il est mis à l'abri dans une association partenaire du dispositif d'Etat. L'association tentera alors de recueillir le maximum



d'informations sur l'histoire et le parcours du jeune afin que celui-ci soit pris en charge par l'institution dans les meilleures conditions.

En accord avec l'institution d'accueil, HLR peut prolonger un suivi de jour au-delà de l'entrée du jeune dans le droit commun pour les prises en charge difficiles (enfant méfiant, fragile, ne parlant pas la langue, fort investissement du centre de jour,...)

En 2005 et 2006, les difficultés croissantes d'accès à une prise en charge optimale dès le placement du mineur nous avaient conduit à accueillir plus de jeunes et plus longtemps, notamment pour ceux en attente de scolarisation. Ils participent aux cours de français le matin et à la vie du centre. Cette période est également propice à une meilleure compréhension de certains éléments de leur histoire.

Il est intéressant de constater que nous avons continué à suivre des jeunes majeurs connus mineurs.

Sur ces 18 majeurs connus mineurs, 4 avaient été placés à l'ASE et 1 par la PJJ.

Aujourd'hui, leur situation diffère :

- 5 sont en situation d'errance entre la Roumanie et l'Europe, suite à des retours mal préparés ou des expulsions
- 3 sont en situation de précarité suite à des placements qui ont échoué
- 4 sont en situation irrégulière
- 2 sont en attente de renouvellement de contrat Jeune Majeur
- 4 ont réussi un projet d'insertion soit en France soit en Roumanie et nous donnent régulièrement des nouvelles

De plus, en 2007 comme en 2006, la reconnaissance de notre expertise entraîné plus de sollicitations de la part de l'ASE (essentiellement Paris et Seine St Denis) et de foyers plus nombreux en demande de soutien dans l'accueil du jeune au tout début de sa prise en charge, afin de mieux comprendre le parcours et la situation du jeune, faciliter le contact avec sa famille, et de maintien du jeune dans le droit commun, en tentant d'éviter au maximum tout risque de fugue.

### **3.3.4 Les Jeunes Majeurs**

En 2007, HLR a commencé à s'intéresser à la situation des Jeunes Majeurs et a commencé à les « comptabiliser » à partir de l'été de cette même année.

C'est pourquoi, HLR ne peut donner des chiffres précis mais qu'une estimation, en 2007, du nombre de jeunes majeurs en situation de danger à la lecture de la Loi sur la protection de l'enfance.

En 2007, HLR a rencontré une centaine de Jeunes Majeurs et en a suivi 32 dont 18 qui avaient été connus comme mineurs (cf 3.2.3 les mineurs suivis).

- Répartition par pays :

<b>Majeurs nouveaux contacts HLR par origine</b>		
Roumanie	53	95%
Moldavie	2	4%
autre	1	1%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>100%</b>

Sur la centaine de Jeunes Majeurs rencontrés, seuls 56 jeunes majeurs ont été « répertoriés ». C'est donc sur cet échantillon que nous nous basons pour établir nos données.

- Jeunes Majeurs roumains : Origine par régions

<b>Régions d'origine</b>	<b>total majeurs</b>		<b>Rom</b>		<b>Non rom</b>		<b>nsp</b>
Satu-Mare	8	15%	0	0%	8	15%	0
Moldavie	8	15%	2	4%	4	8%	2
Transylvanie (hors Satu Mare)	9	17%	3	6%	3	6%	3
Valachie/Olténie	11	21%	5	9%	4	8%	2
Banat	2	4%	1	2%	0	0%	1
Bucarest	1	2%	1	2%	0	0%	0
Dobrgea	1	2%	0	0%	1	2%	0
NSP	13	25%	4	8%	4	8%	5
<b>TOTAL*</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>30%</b>	<b>24</b>	<b>75%</b>	<b>13</b>

- Les Jeunes Majeurs roumains Roms/non Roms :

<b>Rom/ Non Rom</b>		
Roms	14	26%
Non roms	26	49%
NSP	13	25%

- La répartition des Jeunes Majeurs par âge et par sexe :

	<b>âge moyen</b>	
<b>Garçons</b>	79%	19,5
<b>Filles</b>	21%	19

### 3.4 Nombre de mineurs protégés durablement

#### 3.4.1 Les signalements et autres formes de protection en France

HLR a effectué 22 signalements en 2007 (18 en 2006 – 33 en 2005)

Dans le cadre du **Programme d'assistance aux mineurs étrangers en situation d'errance en région parisienne**, depuis début 2007 un travail d'équipe sur le projet de l'association a entériné l'élargissement de la définition « Mineurs Isolés Etrangers » à « Mineurs isolés ou mal accompagnés ou en danger », définition confortée par le texte de loi de la Protection de l'Enfance d'avril 2007.

L'élargissement du public mineur isolé aux mineurs en famille (parentale ou monoparentale) a été mûrement réfléchi et reflète les constats faits sur le terrain d'une constante demande de mise à l'abri d'enfants avec référents parentaux. Le pôle famille du 115 n'étant pas toujours opérationnel, surtout en fin de journée et en plein hiver, nous avons fait, avec l'accord des familles, des signalements des mineurs en situation de rue au Parquet Mineurs. Les adultes sont alors orientés vers les hébergements d'urgence.

	ASE	Parquet Mineurs	Total
Paris (CAMIE)	2	9 **	11
Seine St Denis	9*		9
ASE 95	2		2
Total	13	9	22

\*dont 1 pour une demande tutelle administrative et 3 pour une assistance éducative

\*\*dont 3 signalements faits au parquet pour une mise à l'abri suivie d'une présentation à la CAMIE

13 signalements ont été effectués auprès des services des différentes ASE de Paris, de Seine St Denis et du Val d'Oise.

9 signalements ont été effectués auprès du Parquet Mineurs de Paris

Parmi les **22** jeunes signalés :

- **8** signalements ont abouti à un placement qui a tenu dans la durée
- **1** a été déclaré majeur à l'âge osseux
- **1** retour en Roumanie, à sa majorité

- 2 viennent quotidiennement au centre et sont scolarisés mais ont refusé le placement pour ne pas être séparés de leur famille. Après avoir vécu sur un campement, ils sont logés par le 115

- 3 ont refusé le placement, sur ces 3, 2 ont été scolarisés et 1 que nous continuons de rencontrer en tournée

- 1 dont le dossier d'assistance éducative reste ouvert après l'audience avec le Juge pour Enfants

- 1 dont la demande de tutelle liée à une demande de scolarisation a été mise en échec

- 3 ont fugué pendant le placement en centre, nous rencontrons toujours 2 d'entre eux pendant les tournées rue

- 2 ont fugué juste après le signalement

#### Mise à l'abri sans signalement :

1 jeune dans l'attente d'un retour ANAEM

1 jeune a fugué après une nuit de mise à l'abri

1 jeune serait retourné en Roumanie

### **3.4.2 Les retours en famille**

Nous avons observé une baisse du nombre de retours.

En 2007, 7 jeunes connus de HLR sont rentrés en Roumanie (contre 17 en 2006).

3 sont rentrés via l'ANAEM dont 2 avec notre collaboration, 4 par leurs propres moyens.

Parmi les 3 rentrés via l'ANAEM, 2 étaient majeurs que nous avons suivis mineurs. 1 a été pris en charge par une association partenaire en Roumanie, qui a travaillé pour la re-scolarisation du jeune.

Parmi les 4 rentrés par leurs propres moyens, 2 sont rentrés avec leurs mères venues les chercher, 1 avec sa grande sœur et 1 avec son père venu le chercher à sa sortie de détention. Pour ces 4 jeunes nous avons rencontrés les adultes venus les chercher.

<b><u>Villes d'origine des jeunes rentrés en 2007</u></b>	
Satu Mare	1
Bucarest	1
Ploiesti	1
Copsa Mica	1
Cluj Napoca	1
Sigheti	1

## 4. CARACTERISTIQUES DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS

### 4.1 L'origine géographique des mineurs

- Par pays :

<b>Mineurs nvx contacts HLR par origine</b>		
Roumanie	140	85%
Moldavie	3	2%
Bosnie	3	2%
Serbie	13	8%
Inde	1	1%
autre	4	2%

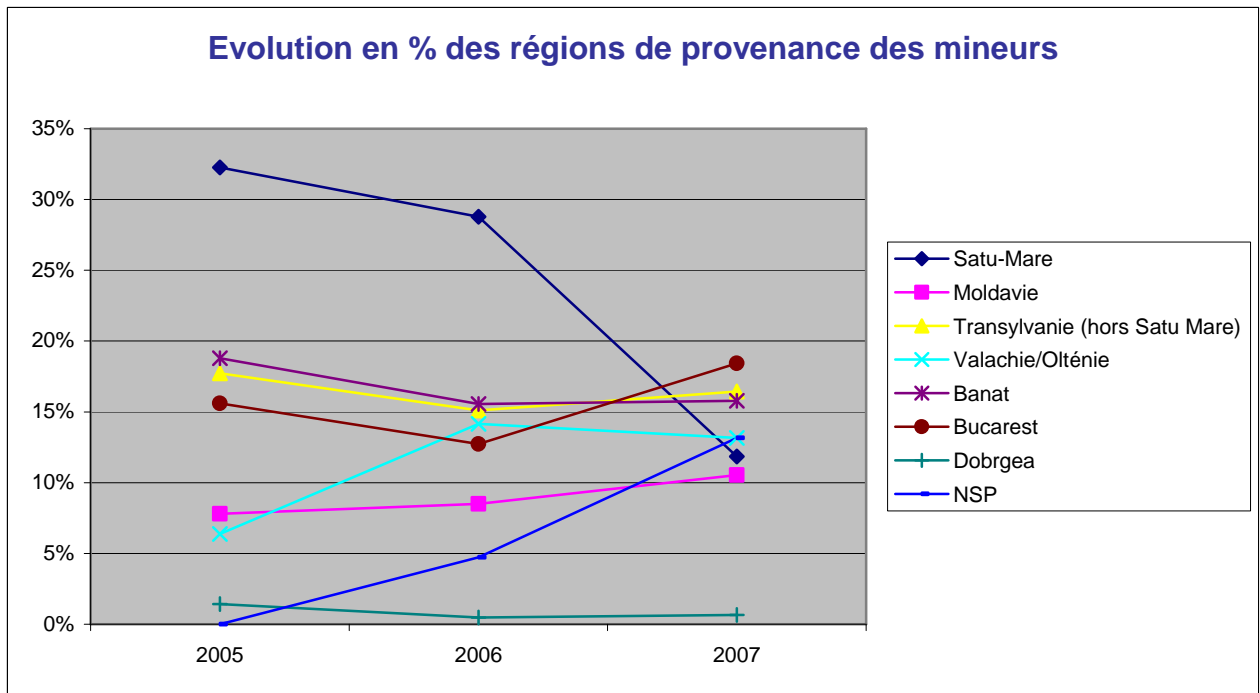
On constate toujours une très large majorité de jeunes roumains parmi les nouveaux contacts (85% en 2007).

Concernant les mineurs d'autres nationalités, il s'agit essentiellement de mineurs originaires d'ex-Yougoslavie et de pays de langue roumaine (Moldavie).

Les autres ont été orientés vers d'autres associations du dispositif.

- Mineurs roumains : origine par régions

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Satu-Mare</b>	32%	29%	12%
<b>Moldavie</b>	8%	8%	11%
<b>Transylvanie (hors Satu Mare)</b>	18%	15%	16%
<b>Valachie/Olténie</b>	6%	14%	13%
<b>Banat</b>	19%	16%	16%
<b>Bucarest</b>	16%	13%	18%
<b>Dobrgéa</b>	1%	0%	1%
<b>NSP</b>	0%	5%	13%



Il est frappant de constater que seuls 12% des mineurs roumains proviennent de la région Satu mare /Maramures.



ZONES CITEES	VILLES CORRESPONDANTES
SATU-MARE	SATU-MARE
MARAMURES	BAIA MARE
MOLDAVIE ROUMANIE	IASI SUCEAVA BACAU
TRANSYLVANIE	CLUJ
BANAT	TIMISOARA
OLTENIE	CRAIOVA
BUCAREST	BUCAREST
DOBROGEA	CONSTANTA ; GALATI
VALACHIE	PITESTI, TIRGOVISTE

## 4.2 La répartition des mineurs par âge et par sexe

Evolution age		
2005	2006	2007
15,1	15,3	15,4

Evolution garçons/filles		
2005	2006	2007
65	70	65

		âge moyen
Garçons	65%	15,5
Filles	35%	15

## 4.3 Typologie des jeunes

Afin de bien comprendre le phénomène migratoire d'enfants ou de jeunes isolés il faut le resituer dans le contexte plus large de la migration des adultes. Pour les pays de l'est comme la Roumanie, la migration s'est considérablement accélérée à la chute du mur de Berlin et à l'effondrement du régime, au début des années 90. Mal organisée, et mue par des intérêts divers (envie de voir l'occident, migration économique, asile politique...), elle s'est caractérisée par une forte visibilité dans les pays de destination. L'apparition des mineurs isolés est une conséquence de ces mouvements migratoires. En totalité ils ne représentent qu'une très faible partie de la migration. Si au départ leur venue répondait essentiellement à des stratégies élaborées par les adultes, certains jeunes ont par la suite commencé à élaborer eux-mêmes des projets de migrations économiques ou tout simplement ont pensé à tenter leur chance à l'étranger pour fuir des situations de pauvreté ou de violences. Malgré, le nombre important d'allers-retours entre les pays d'origine et les pays de destination, l'Occident continue d'exercer son pouvoir de fascination, tant sur le plan économique (notamment à travers les discours ou les maisons neuves des migrants de retour au pays)



que sur le plan culturel. Il suffit pour s'en convaincre d'allumer la télévision ou de regarder les publicités qui s'affichent partout dans les pays d'origine.

Dans notre pratique quotidienne nous observons un certain nombre de facteurs qui permettent de mieux comprendre les raisons du départ, la maturité du projet, l'adaptation ou non en France... Ces éléments ne se fondent pas sur des travaux de recherche mais plutôt sur une observation de cette population à travers un accompagnement social et un suivi des jeunes à moyen terme, associé à nos nombreux déplacements dans les régions d'origine et les familles.

Pour tenter de mieux appréhender la compréhension de la migration de ces jeunes nous avons élaboré une typologie. Cette catégorisation n'a ni une vocation scientifique ni pour objectif de faire rentrer des jeunes dans des cases. Certains jeunes peuvent d'ailleurs venir avec un projet précis (type 1) puis se retrouver dans l'errance (type 2) et être victime de trafic (type 3). Elle a simplement pour fonction d'apporter un éclairage sur les principaux types de parcours des jeunes.

La prise en charge est bien entendue personnalisée et adaptée en fonction de l'histoire de chacun des jeunes.

#### **4.3.1. Les mineurs venus avec un projet**

Ces jeunes proviennent principalement du Nord-Ouest du pays (dép. de Satu-Mare et dép. Maramures), ils sont issus dans leur grande majorité du milieu rural et ont pour pays de migration la France et l'Italie. La plupart choisissent de partir à la fin du collège (3<sup>ème</sup>) notamment en raison de l'impossibilité financière des familles d'assurer le coût du lycée.

Le village de Gherta Mica, département de Satu-Mare et situé à 25 kilomètres de la ville de Negresti, ne possède pas de lycée. Les revenus moyens des agriculteurs, professeurs ou ouvriers y dépassent rarement les 100 euros mensuels. En raison notamment d'un important désengagement des pouvoirs publics dans des secteurs comme l'éducation, les transports scolaires sont très mal assurés à l'échelle du département, et aucun transport public ne passe aux horaires scolaires de Gherta Mica vers Negresti. Les jeunes qui souhaitent poursuivre leur scolarité en Roumanie ont rarement d'autres choix que l'internat en ville dont le coût mensuel est d'environ 60 euros. Pour les familles aux revenus cités précédemment, ne disposant pas de possibilités d'hébergement en ville autre que l'internat, assurer une scolarité en Roumanie à l'ensemble de ses enfants devient hors de portée. Certains jeunes

dans cette situation privilégient ainsi dès 15 ans l'aventure migratoire, pour échapper au travail aux champs, parfois même en étant conscients des risques.

La forte tradition migratoire de ces régions rurales du Nord-ouest du pays (antérieure souvent à la période communiste) a permis la mise en place d'un tissu plus ou moins structuré dans les pays de destination. Concrètement les jeunes de cette région qui viennent en France ont souvent un lieu d'hébergement (squat ou appartement) et sont en contact avec d'autres jeunes ou des adultes qui privilégient les séjours de 3 mois (durée légale de séjour en France pour tout ressortissant roumain ne possédant pas de visas long séjour). Dans certains cas ces jeunes voyagent avec leurs parents mais ces derniers cherchent rarement à s'installer en France étant donné la précarité de leur situation clandestine. Bien que ces jeunes soient rarement exploités par des adultes, leurs conditions de vie en France dans des logements insalubres, leurs contacts épisodiques avec leur famille, leur impossibilité à travailler légalement et la proximité avec d'autres adultes oscillant entre le travail clandestins et divers trafics, associés parfois à des problèmes d'alcoolisme voire de violence, exposent ces mineurs à de nombreux dangers et aux risques de basculement dans des activités délinquantes.

La décision du départ ayant souvent été prise avec une partie ou l'ensemble de la famille, ces jeunes ont un projet précis pour leur migration. Travailler et envoyer de l'argent au pays, ou suivre une formation en France et avoir des conditions de logement leur permettant de réussir leur scolarité (foyer). Une fois placés par l'aide sociale à l'enfance ils ne posent pas de problème de comportement particulier et font preuve d'une forte motivation scolaire. Beaucoup de responsables de foyer les considèrent même comme des « éléments stabilisateurs » pour leur groupe (voir paragraphe sur l'étude).

Lorsque ces jeunes arrivent en France après 16 ans (ils ne sont donc plus légalement en obligation scolaire) leur prise en charge devient malheureusement de plus en plus complexe notamment pour pouvoir accéder à une scolarité. De plus, l'absence de perspective après 18 ans (y compris pour terminer une formation entamée comme mineur) a pour résultat de décourager les jeunes d'une entrée dans le droit commun au profit, malheureusement, d'activités clandestines, mendicité, petite délinquance, prostitution...

### **4.3.2 Les mineurs en errance**

Issus de familles déstructurées et/ou modestes voire très modestes, originaires de toutes les régions de Roumanie, mais aussi du Maghreb ou d'autres pays en situation de transition économique forte, ces jeunes ont en commun une enfance marquée par la violence, l'alcoolisme, la maladie, la séparation des parents, les périodes vécues en institution, le manque de soins, l'absence d'éducation et de scolarisation. Ils sont livrés à eux-mêmes dès l'enfance, en l'absence de cadre éducatif posée par la famille ou l'entourage. Leurs parents sont la plupart du temps en marge de leur communauté d'origine sur le plan social ou ethnique. Une partie des jeunes roumains en errance que nous rencontrons vit dans des conditions de très grande pauvreté.

Ces jeunes partent souvent de leur pays pour échapper à des problèmes familiaux et/ou judiciaires. Leurs activités lors de leur parcours à l'étranger répondent plus à une nécessité de survie plutôt qu'à un projet économique précis. Le choix du pays de migration se fait au hasard des rencontres et/ ou pour fuir une situation devenue intenable lors du séjour précédant dans le pays voisin.

Concernant la Roumanie, malgré une légère amélioration, la justice pour les mineurs reste très défaillante. Les peines de prisons sont disproportionnées, et le recours à des mesures alternatives reste encore l'exception. Les conditions carcérales sont difficiles, car même si depuis 2005 il n'y a plus de mélange mineurs-majeurs dans les cellules, les quartiers pour mineurs ne sont pas encore systématiques sur tout le territoire, créant une promiscuité malsaine entre les adultes et les mineurs incarcérés. En 2005, il existe par ailleurs sur tout le territoire un seul tribunal pour mineurs.

Le rapport régulier 2006 de la commission européenne considère la réforme de la justice en Roumanie comme la priorité absolue dans la perspective de l'adhésion. Un nouveau code pénal devrait apparaître, mais l'application de la loi reste la difficulté majeure à laquelle les autorités roumaines devront s'atteler.

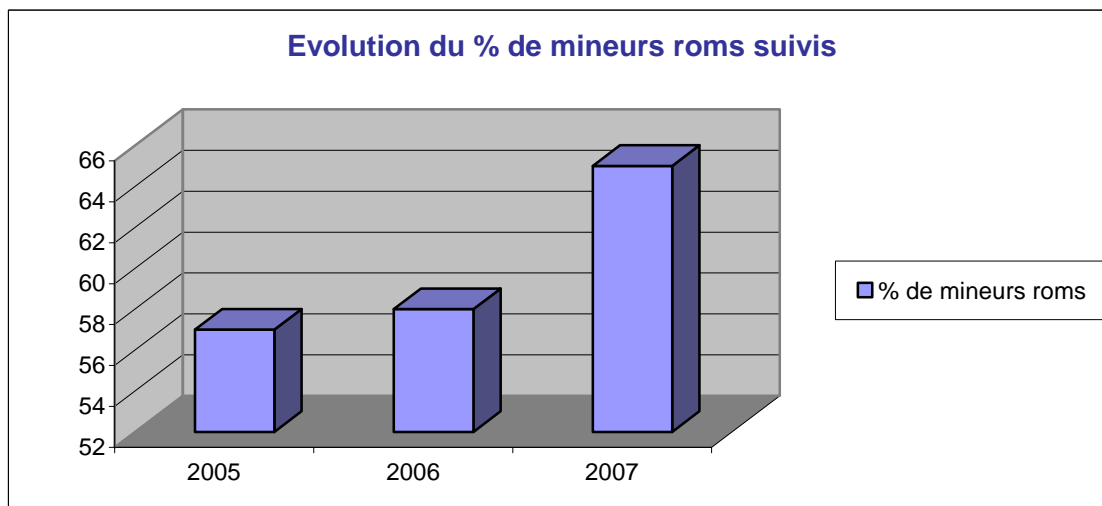
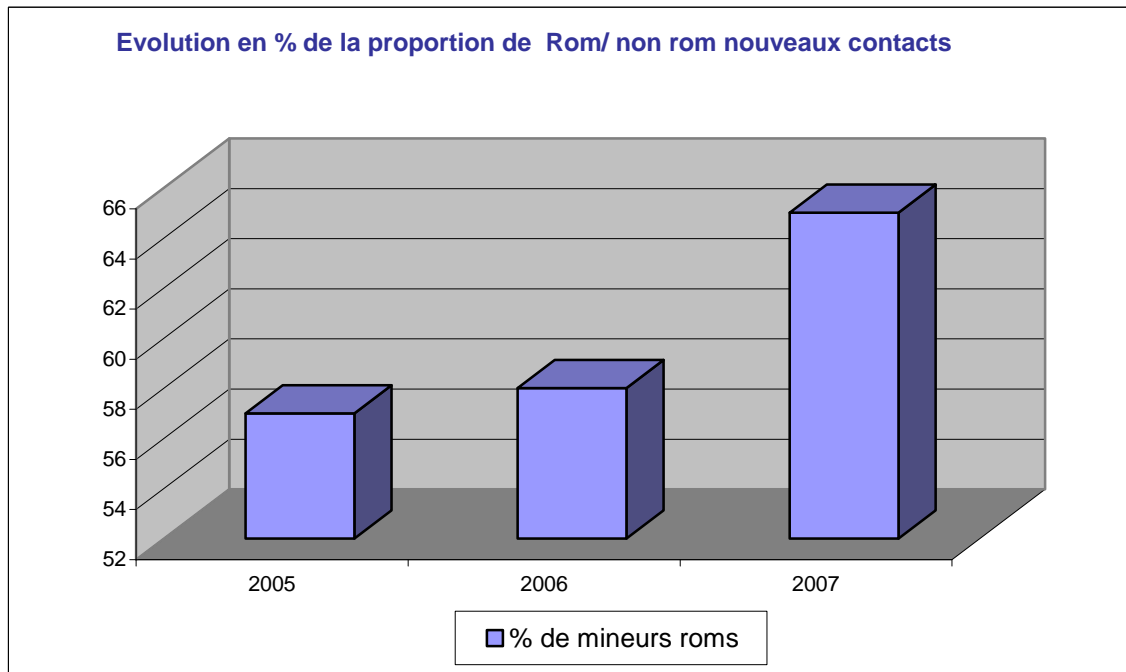
Sur le plan économique, malgré une croissance forte (6 % en 2006), les inégalités ne cessent de se développer notamment à cause de l'augmentation spectaculaire du prix de l'énergie (gaz et électricité) et du foncier. En périphérie de Bucarest, un studio de 25 m<sup>2</sup> coûte environ 25 000 Euros, avec des charges atteignant en hiver 100 Euros par mois. Le salaire moyen en ville est environ de 250 Euros et le salaire minimum 75 Euros. Le logement devient donc de plus en plus problématique pour une partie importante de la population.

Leurs activités en France tournent autour de la petite délinquance et la prostitution, ils logent à l'hôtel, dans des squats, dans des trains en desserte ou dans des caravanes louées sur un campement. La migration de ces jeunes peut avoir démarré au tout début de l'adolescence (12 à 13 ans), leur venue en France peut avoir été précédée de plusieurs séjours dans des pays voisins, Espagne, Italie, Suisse, Belgique. Ces jeunes ont parfois fait l'objet de plusieurs placements en Europe dans des foyers, des maisons d'arrêts, des centres fermés... Leur niveau scolaire, souvent proche de l'illettrisme, leur absence de prise en charge depuis de nombreuses années et leur comportement souvent très instable, rend plus difficile la mise en place de projets de sortie de rue. Cependant, quelques expériences de placements dans des familles d'accueil expérimentées ont révélé que ce type d'accompagnement était souvent le mieux adapté.

#### **4.3.3 Les mineurs exploités**

Issus davantage du milieu urbain que de la campagne ces jeunes et/ou leur famille ont souvent été trompés sur l'objectif de la migration. Partis la plupart du temps pour travailler dans la construction, l'hôtellerie ou pour mendier, ils ont été trompés et se retrouvent contraints à voler ou à se prostituer (surtout pour les filles). Ces jeunes proviennent souvent de familles extrêmement modestes, ayant connu des difficultés voire des conflits familiaux très forts. La migration de l'enfant est souvent perçue comme une solution de facilité, d'où souvent l'acceptation mutuelle (des parents et du jeune) de partir sans trop se soucier des conditions de voyage et des intermédiaires dans le pays d'origine et en France. Concernant la Roumanie, les réseaux des jeunes que l'on a rencontré sont généralement d'assez faible importance, souvent plus à l'échelle d'un quartier ou de quelques familles. Ils concernent des jeunes Roumains et des jeunes Roms spécialisés dans certaines activités en fonction des groupes. Le nombre de ces jeunes rencontrés par notre association demeure relativement faible.

#### 4.3.4 Les mineurs roms



La question des mineurs roms est délicate, non parce que les Roms eux-mêmes sont des gens compliqués mais en raison de la manière, souvent inadaptée, dont nous les regardons. Il est en effet d'usage de considérer les « Roms roumains » comme une entité relativement homogène, socialement et culturellement : « les Tsiganes sont des Tsiganes, et cela est tout » (qu'on les regarde avec dédain, dégoût, compassion ou fascination n'y change rien, nous pensons toujours avoir à faire à une seule et même communauté). Or, les réalités

mettent à mal cette vision réductrice et l'on ne peut que constater la diversité des situations, des parcours, des habitudes... Il est dès lors tentant de mettre ces différences sur le compte des spécificités conjoncturelles, tout en réaffirmant que, au fond, ce sont tous des Roms et que c'est cela l'important.

Là est l'erreur, puisqu'on se condamne alors à ne pas pouvoir appréhender les réalités pour ce qu'elles sont et, partant, à être régulièrement dérangé, heurté par celles-ci : les Roms posent problème, ils ne se conforment pas à la vision qu'on a d'eux, ils ne sont jamais Roms de la manière dont on s'y attend. Car on s'attend à des choses qui, bien souvent, ne sont réelles que dans nos préjugés (bons ou mauvais).

Il n'existe en effet pas une communauté rom roumaine, mais des communautés (ou des « nations » comme disent certains Roms) bien différentes les unes des autres : la Roumanie est un pays aux régionalismes (fruits d'une histoire tourmentée) forts, et les différentes communautés roms en sont les fruits, tout autant qu'elles y participe pleinement, depuis des siècles<sup>1</sup>.

Quand bien même ils parlent tous, plus ou moins, la même langue (romanès), les intéressés n'estiment avoir ainsi que bien peu de choses en commun avec les Roms d'autres communautés. La seule chose qu'ils partagent tous c'est finalement la manière dont les Gadjé (les non-Roms, qu'ils soient roumains ou français) les regardent : comme étant tous des Tsiganes. Cela ne suffit néanmoins pas pour en faire une société réelle, et les différences entre communautés sont loin d'être accessoire.

Nous retrouvons cette diversité ici, en région parisienne. Contrairement à certains Roumains (non-Roms) qui viennent tenter leur chance en France individuellement ou entre amis, et se retrouvent ainsi relativement isolés à leur arrivée, les migrations roms sont dans leur grande majorité familiales (au sens de famille élargie) et communautaires. Les jeunes que nous rencontrons vivent ainsi pour la plupart avec des proches sur des terrains de type familiaux (cabanes ou caravanes), regroupant des familles de la même communauté. Il arrive que sur un même terrain cohabitent plusieurs communautés roms roumaines, dans ce cas-là l'espace est bien délimité entre les unes et les autres, chacun préférant entretenir des relations a minima avec les « autres Tsiganes ».

Il va sans dire que, comme pour les non-Roms, la plupart des candidats à l'émigration sont issus des milieux les moins favorisés, tout en disposant d'un minimum de ressources (économiques mais aussi relationnelles) pour organiser leur voyage.

En Roumanie, l'immense majorité des Roms sont sédentarisés depuis des générations (parfois depuis des siècles), ceux qui arrivent en France n'ont donc pas grand-chose à voir avec ces « Gens du voyage » français qui nomadisent saisonnièrement : le seul voyage

---

<sup>1</sup> les premiers *figani* seraient en effet arrivés en moldo-valachie vers la fin du 14<sup>ème</sup> siècle.

qu'ils aient effectué est celui de Roumanie jusqu'en France. Au pays beaucoup de pères de famille étaient salariés dans des entreprises publiques ou parapubliques (dans l'industrie ou l'agriculture), et leur famille relativement bien intégrée au tissu socio-économique local. Suite à la Révolution de 1989 et à la liquidation rapide d'une très grande part du secteur d'Etat, leurs sources de revenus se sont tarées<sup>2</sup>, ceux disposant d'un savoir-faire particulier ont pu se reconvertir, d'autres se sont lancés dans le commerce tandis qu'une bonne partie en vint à vivre de débrouilles et d'expédients (comme un grand nombre de roumains non-roms des milieux modestes).

Les gens que nous trouvons ainsi aujourd'hui vivant dans des caravanes, sur des terrains vagues à la marge de zones industrielles ou sous des échangeurs autoroutiers étaient pour beaucoup d'entre eux employés (parfois qualifiés), dans les grandes fabriques d'Etat, en fermes collectives, au chemin de fer, etc., ils habitaient en appartement ou en maison et envoyaient leurs enfants à l'école. C'est avec la chute du communisme que les stratégies familiales ont été contraintes d'évoluer, et que des familles entières ont fait le choix de l'émigration.

Certaines communautés sont présentes en France depuis près de quinze ans (souvent originaires du Banat, beaucoup d'enfants sont nés en France ou bien y sont arrivés tout petits), d'autres sont venues plus récemment (depuis 2001-2002 et la fin des visas). De ce fait, selon leur degré de connaissance de la langue, de leur environnement et des possibilités, les différents groupes ne vivent pas du tout les mêmes situations et ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés : certains ont dans l'idée de s'installer définitivement en France tandis que d'autres font les allers-retours avec la Roumanie afin de ne pas dépasser les trois mois de séjour « touristique » autorisés.

Les mineurs roms que nous rencontrons ont ainsi des demandes diverses. Très peu sont sans aucun parents proches (même s'ils sont « isolés » au sens légal du terme) et, lorsque cela arrive, ce sont pour la plupart des jeunes en rupture familiale (et donc communautaire) en Roumanie, avec un passé de petite délinquance au pays.

En raison des situations bien différentes selon les terrains et des parcours particuliers des familles et jeunes rencontrés, il n'y a pas de manière de procéder « type » vis-à-vis des mineurs roms. Il est en effet important de distinguer, parfois sur un même terrain :

- les jeunes participants à l'économie familiale qui rapportent presque quotidiennement de l'argent (manche, vente de journaux, petits larcins...), sans qu'il y ait de maltraitance physique ou morale. Il est important pour nous de leur ouvrir nos portes et de

---

<sup>2</sup> sans parler de la diminution voire de la suppressions des aides médicales, familiales, sociales...

les recevoir au centre de jour afin qu'ils puissent s'extraire de leur quotidien, rencontrer d'autres jeunes et avoir un contact plus approfondi avec la société dans laquelle ils vivent (à travers les activités et le contact avec les éducateurs) ;

- les jeunes dont la famille souhaite une scolarisation ou qui sont déjà scolarisés,
- les jeunes en danger en situation d'exploitation, subissant parfois des violences, pour lesquels un signalement et une mesure de protection est nécessaire (il s'agit souvent de mineurs de moins de 13 ans) ;
- les jeunes en rupture avec leur milieu familial, souvent issus de communautés urbaines du sud et de l'est de la Roumanie, qui évoluent en petites bandes, logent parfois à l'hôtel, parfois sur des terrains (à la marge des autres occupants) et vivent exclusivement du vol (portables et portefeuilles). Pour ces derniers, un placement peut être une occasion de se poser, d'échapper à un milieu et des relations qui les mettent en danger et/ou de renouer avec l'école. Certains s'adaptent parfaitement à la vie en foyer, d'autres ne tiennent que quelques mois.

Bien que beaucoup de ces jeunes ne soient pas totalement isolés, nous restons particulièrement attentifs à cette population, comme en témoigne le nombre important de jeunes roms suivis par HLR en 2007 par rapport aux années précédentes. En effet il est assez fréquent que ces jeunes se retrouvent brutalement en situation d'isolement et/ou de danger à la suite de l'expulsion des parents, d'un retour en Roumanie, d'un séjour en prison...

Avec l'entrée de la Roumanie dans l'UE, certains jeunes ont commencé à réfléchir à des formations professionnelles en vue d'une sédentarisation en France. Cette stratégie est compliquée à mettre en œuvre notamment à cause du faible niveau scolaire des intéressés et de sa nouveauté mais cela ouvre des nouvelles possibilités d'accompagnement vers le droit commun.

- **Les mineurs roms de Serbie et de Bosnie**

Au cours de l'année 2007, la justice, par le biais des éducateurs des SEAT ou des maisons d'arrêt, nous a orientés plusieurs mineurs roms serbes et bosniaques. Cette population est mal connue des institutions et des associations car très fuyante et probablement très encadrée par des adultes.



### Historique de la migration

Les jeunes roms d'ex-Yougoslavie que nous rencontrons ont peu vécu en Serbie ou en Bosnie, et la plupart du temps ne parlent pas le serbo-croate. La majorité nous dit venir d'Italie où une partie de la famille serait installée. Les Serbes et les Bosniaques ont connu plusieurs vagues de migrations essentiellement vers trois pays : Autriche, Italie et Etats-Unis. Les premiers départs ont eu lieu dans les années 60 essentiellement pour des raisons économiques. A partir de 1990 une deuxième vague a eu lieu suite aux guerres successives (Croatie, Bosnie et Kosovo). Cette migration était davantage ethnique et a concerné une bonne partie des bosniaques cherchant à échapper aux combats ainsi que les minorités serbes ayant peur d'être enrôlées de force dans l'armée fédérale yougoslave (armée de la grande Serbie). Il semblerait que les parents des jeunes que nous rencontrons fassent parti de cette deuxième vague de migration.

### Mode de rencontre, activité, lieu de vie

Tous les jeunes que nous avons rencontrés nous ont été envoyés par la justice. La plupart du temps, ils ont été condamnés pour cambriolages, pickpockets, .... Concernant les filles, certaines ont été déférées plus d'une dizaine de fois. Leur état de santé était mauvais et plusieurs adolescentes ont semblé peu pressées de quitter la maison d'arrêt. Nos tentatives pour rencontrer la famille ou situer le terrain n'ont jamais abouties.

A partir de ces différents constats nous pouvons émettre plusieurs hypothèses sur les activités des jeunes que nous avons rencontrés:

- Ces adolescents semblent très encadrés par des adultes et ont des consignes très strictes pour ne donner aucune information sur leur lieu d'habitation,
- Les filles semblent plus « utilisées » que les garçons et être parfois victimes de mauvais traitements (coups et malnutrition)
- Les activités délinquantes que ces mineurs commettent nécessitent sans doute une organisation relativement structurée (voleur, receleur...) et semblent très rémunératrices. Les avocats venant défendre les jeunes sont la plupart du temps payés par la famille, et non pas commis d'office.
- Ne pouvant pas s'affranchir des adultes qui les encadrent, le travail éducatif a très peu d'impact. Il ne s'agit pas ici de mineurs auteurs mais de mineurs victimes qui doivent être protégés et éloignés des adultes qui les obligent à voler

### Différences avec les mineurs roms roumains.

Les principales différences entre les mineurs d'ex-Yougoslavie et ceux de Roumanie sont :

- L'habitude de la migration : beaucoup de roms roumains ont migré récemment, ils ont souvent une mauvaise connaissance de leur environnement et possède un faible réseau de connaissance. Les Roms yougoslaves que nous rencontrons sont au contraire depuis de nombreuses années dans la migration, ils sont beaucoup mieux organisés et semblent avoir des réseaux de connaissances en France et en Italie.

- le système d'encadrement pour les mineurs : très stricte chez Serbes et les Bosniaques, il ne nous permet pas d'avoir des contacts avec les adultes tandis que pour les roms roumains il s'agit de stratégies familiales souvent hésitantes pour assurer un complément de revenu ce qui nous permet la plupart du temps de rencontrer ces familles et de travailler avec eux à un projet d'avenir pour leurs enfants, neveux, cousins...

- Les activités et les mauvais traitements : chez les roms d'ex-Yougoslavie il s'agit semble-t-il plus souvent d'activités délinquantes lourdes (cambriolage) et préméditées. Les filles semblent être particulièrement mal traitées. Chez les Roms roumains bien qu'une partie soit dans des activités délinquantes, on constate rarement de mauvais traitements et peu de filles impliquées de ce type d'activité.

### Les solutions

Le préalable à toutes activités éducatives avec ces jeunes roms est sans doute de les éloigner et de les protéger des adultes qui les encadrent. Cela nécessiterait un partenariat opérationnel entre le juge pour enfant, le SEAT, le Parquet, la BPM et HLR, avec comme objectif principal la protection de l'enfance. Si nos hypothèses se confirment, les solutions pourraient peut-être être des placements en centres fermés dans un but de protection pour les cas les plus lourds afin qu'un travail de police puisse se mettre en place parallèlement auprès des adultes. Dans les autres situations, l'éloignement géographique peut peut-être représenter une solution. En revanche un travail purement éducatif sans que le jeune soit réellement protégé s'avère a priori pas assez efficace.

### **4.3.5 Les mineurs prostitués**

La prostitution ne touche pas une catégorie spécifique de jeunes, ni un milieu social particulier. L'absence de protection lors de leur arrivée en France, le besoin d'argent, leur séjour dans des habitations précaires et la présence d'adultes font en sorte que n'importe quel jeune peut se retrouver à tout moment victime de prostitution. Ce phénomène reste difficile à quantifier car peu de jeunes peuvent en parler (voir encadré ci-dessous).

Pour mieux appréhender cette question il faut distinguer :

- la prostitution occasionnelle qui relève davantage des nécessités économiques du moment, dont les lieux de pratiques sont plus facilement identifiés pour les garçons,

- la prostitution organisée, sous l'emprise d'un ou d'autres jeunes ou d'adultes, concerne davantage les filles.

Dans le cas de la prostitution occasionnelle, il peut s'agir de n'importe quel jeune qui par nécessité économique se retrouve contraint de se prostituer. Les garçons comme les filles sont concernés. Dans ce type de prostitution on trouve rarement la présence d'adultes. Comme chaque année, après une interruption de plusieurs mois durant l'hiver, nous avons de nouveau constaté dès les beaux jours la présence de jeunes garçons à la porte de Dauphine.

L'homosexualité est dépénalisée depuis 2002 en Roumanie. Elle était considérée comme un crime passible d'emprisonnement. Par ailleurs, l'église orthodoxe qui a un grand pouvoir en Roumanie condamne encore l'homosexualité comme étant une sexualité dénaturée. Le mépris et la haine vis à vis des homosexuels sont très vifs parmi les Roumains.

Par conséquent, il est difficile de parler de la prostitution avec les jeunes garçons qui la pratiquent. Ils n'avouent jamais cette activité qui leur fait honte et s'avèrent très mal à l'aise quand les travailleurs sociaux les rencontrent sur le lieu de « travail ». Lors de nos tournées sur les lieux de prostitution, il est très difficile d'avoir un échange avec ces jeunes pour les raisons évoquées précédemment. Nous passons donc par des partenaires comme les associations Aides et Intermèdes présentes sur les lieux qui peuvent nous orienter les jeunes dans la journée. Le fait de ne pas avoir rencontré le jeune en situation de prostitution facilite l'échange avec les travailleurs sociaux.

Concernant les filles cela se fait de manière moins visible sans qu'il y ait nécessairement un lieu spécifique.

Pour ce qui est de la prostitution organisée, soit les jeunes (surtout les filles) ont été victimes d'un réseau de traite lors du départ du pays, soit ils ont été récupérés par des adultes après une période d'errance et/ ou de prostitution occasionnelle. Dans tous les cas, il nous est extrêmement difficile de rentrer en contact avec les filles victimes de trafic. En effet, les lieux de prostitutions sont la plupart du temps des lieux désertés, (de plus en plus en appartement), l'utilisation d'Internet ou du téléphone pour les rendez-vous est beaucoup plus fréquente. D'après les associations spécialisées, les systèmes de pression psychologique sur la victime semblent de plus en plus efficaces ce qui permet au trafiquant de rester à distance, parfois même au pays, et rendent très réticente la victime à entrer en contact avec des associations ou institutions.

#### **4.3.6 Les conditions d'hébergement des mineurs lors de l'arrivée en France**

La précarité des lieux d'habitation lors de l'arrivée des jeunes en France fait en sorte que, dès leur venue, ces derniers sont déjà en situation de danger. En effet, outre les conditions d'insalubrité (pas d'eau, pas d'électricité, pas de chauffage), des squats, des habitations sur des campements et même de certains appartements, la proximité avec les adultes qui connaissent souvent des problèmes d'alcoolisme ou qui vivent d'activités délinquantes représente une menace permanente pour ces jeunes.

## **5. LA PRISE EN CHARGE**

### **5.1 Les critères de prise en charge**

Les critères de prise en charge ont été, en 2007, les mêmes que les années précédentes :

- Minorité avérée, déclarée ou pressentie et/ou
- Absence de référent parental ou d'adulte protecteur et/ou
- Danger physique et/ou moral

Les jeunes sont pris en charge soit à la suite des contacts pris par l'équipe mobile, ou orientés vers HLR par des partenaires institutionnels ou associatifs, ou encore grâce à un important phénomène de cooptation. Cette cooptation est particulièrement utile pour toucher des jeunes moins visibles et que nous ne pourrions pas atteindre autrement. Cependant, il impose à l'équipe d'avoir une analyse rigoureuse des situations et de mener une réflexion approfondie sur la notion de danger. Pour les rares cas de tentatives d'exploitation du système de protection, nous avons cherché à approfondir la situation en France et/ou au pays pour éviter toute forme d'instrumentalisation; ce qui s'est traduit dans ces quelques cas par le refus, de notre part, d'entreprendre les démarches en vue d'un placement. Le message adressé à ces « filières » artisanales est que l'association n'est pas une agence de placement et se destinait aux mineurs en situation de danger ou à risque.

Parallèlement, afin de réduire la migration à risque pour les mineurs et de retarder l'âge du départ, nous poursuivons en Roumanie le travail de prévention en lien avec les ONG locales et les autorités roumaines. Il ne s'agit pas uniquement d'informer sur les risques et les dangers de la migration mais aussi et surtout de développer des alternatives locales comme l'accessibilité à des formations professionnelles courtes reconnues sur le marché du travail roumain dans des secteurs à forte croissance.

### **5.2 Le contenu de la prise en charge**

**On pourrait la définir autour de 7 points essentiels :**

#### **1. Le travail autour du premier récit :**

- évaluation de la situation actuelle du jeune
- évaluation de l'identité du jeune, de son âge et de sa région d'origine
- évaluation de la cohérence du parcours de migration

#### **2. Evaluation de l'état de santé et accompagnement vers des consultations médicales**

### 3. L'entretien approfondi dans la langue du jeune :

- replacer le jeune et sa migration dans la structure familiale
- évaluation avec le jeune des facteurs ayant déterminé la migration (économiques, familiaux, psychologiques)
- évaluation approfondie de la situation actuelle (hébergement, relations, santé, état psychologique, activités de subsistance, ...)
- perspectives d'avenir en France et dans le pays d'origine

### 4. Le contact avec la famille :

- maintien du lien parents/enfant
- positionnement de la famille vis à vis du départ du jeune
- désir des parents quant à l'avenir de leur enfant
- évaluation des éventuelles possibilités de retour en famille

Le contact téléphonique que nous avons avec la famille peut-être complété dans la zone de Satu-Mare par une évaluation de nos partenaires associatifs dont les travailleurs sociaux peuvent se rendre physiquement auprès de la famille.

### 5. L'évaluation des souhaits, des capacités et des possibilités légales

- Le jeune est-il prêt à sortir de la rue ? A-t-il les capacités d'adaptation suffisantes pour supporter les contraintes inhérentes à une prise en charge en foyer ou en famille d'accueil, à l'école ou à une formation professionnelle, après une expérience de vie plus ou moins longue à la rue ? Quelles structures seraient le plus à même de correspondre au profil du jeune pour que la prise en charge ne se solde pas par un échec ? Une prise en charge en France est-elle adaptée selon les possibilités légales en France et les alternatives éventuelles dans le pays d'origine ?

### 6. La recherche de solutions

- investigations auprès des partenaires associatifs et institutionnels, en France et en Roumanie

### 7. L'accompagnement vers le droit commun

- mise à l'abri
- signalement administratif ou judiciaire avec éventuellement des indications de placement au vu des évaluations réalisées
- suivi du jeune et temps de liaison avec le lieu de placement

- ou, si pas de signalement / placement : accompagnement vers des structures médicales et/ou de formations professionnelles
- ou préparation d'un retour volontaire en famille au pays

- **La participation des jeunes aux activités du centre**

En 2007, nous avons poursuivi chaque après-midi les activités dans le cadre d'ateliers artistiques, culturels et sportifs, adaptés aux intérêts des adolescents, en les rendant acteurs de ces ateliers.

Nous utilisons les compétences variées de notre équipe d'éducateurs polyvalents dans les domaines artistiques et sportifs. Celle-ci est parfois renforcée d'intervenants extérieurs (ateliers photos, enregistrement musicaux, boxe, etc.), et nous utilisons également de manière hebdomadaire deux salles de sport mises à disposition par la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Les mineurs venant au centre de leur plein gré, nous devons nous adapter en étant capable de proposer des activités suffisamment attractives pour accrocher le plus les jeunes en situation de rue, et les inciter à délaisser momentanément leurs « activités lucratives » pour participer aux ateliers.

Nous avons également poursuivi les ateliers de chant, de danse, de photo et de théâtre, qui ont bien fonctionné malgré les problèmes inhérents à ce type d'activités et la réticence pour un public d'adolescents à en accepter les contraintes.

<p>Nous privilégions aujourd'hui les activités régulières, sportives ou artistiques, et plus rarement des projets courts sur 3 ou 4 semaines.</p>
---

Les cours de français et d'alphabétisation bihebdomadaires en 2005, sont devenus journaliers en 2006. Ils sont assurés par Ana-Maria DAVID, d'origine roumaine, et également assistante de l'association. Ces cours fonctionnent bien, toutes communautés confondues, même si la fréquentation irrégulière des jeunes n'a pas permis de toujours mesurer les progrès obtenus. Cela nous permet toutefois d'évaluer les capacités de concentration et d'apprentissage des jeunes, évaluation particulièrement importante en cas de signalement à l'autorité administrative ou judiciaire pour affiner les indications de placement. Dans le cas de jeunes placés et toujours suivis, ces cours ont également permis de pallier l'insuffisance de

possibilités de scolarisation, et les durées de plus en plus longues avant une possibilité d'inscription dans un vrai cursus de formation.

### **5.3 Une prise en charge personnalisée**

S'appuyant sur la méthodologie qui précède, les modalités de prise en charge et d'approche sont à adapter pour chacun des jeunes en fonction de son histoire personnelle, ses relations avec sa famille, sa situation en France... Le travail d'évaluation est donc fondamental, et nécessite souvent une période assez longue pour comprendre le parcours du jeune et son contexte. En effet, certains mineurs isolés élaborent un discours lié aux histoires entendues ici ou là parmi les compatriotes, jeunes ou adultes. Gagner la confiance du jeune n'est pas toujours suffisant pour que l'histoire réelle soit dévoilée. Le travail spécifique avec la famille restée au pays est souvent fondamental. C'est pourquoi nous avons en 2006 continué de mettre l'accent sur les partenariats avec des ONG roumaines dans plusieurs régions de Roumanie. Les éducateurs d'Hors la Rue se sont également rendus à plusieurs reprises dans les familles des jeunes en Roumanie. La connaissance de la situation du jeune et le travail avec la famille nous permettent d'orienter le jeune vers une solution adaptée à sa situation.

Cependant, il n'est pas rare que des difficultés surviennent pendant le placement. Coupés de leur famille et de leurs compatriotes, certains jeunes souffrent d'isolement et ont tendance à se renfermer. La fréquentation de notre centre, en concertation avec la structure de placement, où le jeune peut parler sa langue maternelle, maintenir le lien avec ses parents et rencontrer d'autres compatriotes peut lui permettre d'apaiser ses difficultés et souvent d'éviter les fugues.

Par ailleurs, lorsque le jeune y adhère, notre association peut l'accompagner dans un projet de retour. Nos partenariats institutionnels et associatifs en France et en Roumanie nous permettent dans certaines régions, particulièrement Satu-Mare, l'évaluation de la situation sur place et l'élaboration d'un projet de retour avec un suivi local.

Suivant les projets du jeune, l'âge, le type de migration, les relations avec la famille et les possibilités légales du moment, nous essayons de trouver une formule originale et adaptée avec nos différents partenaires en participant à des synthèses régulières avec le jeune et les personnes qui le suivent. Cette souplesse dans les pratiques et l'adaptation à l'évolution de la situation est souvent déterminante pour que le jeune se maintienne dans le droit commun.



Dans une partie des cas, il est préférable de respecter le choix de certains jeunes qui veulent venir au centre sans pour autant souhaiter un placement immédiat. En effet, un placement trop précoce, suivi d'une fugue, peut parfois se traduire au final par une situation encore plus précaire pour le jeune, qui osera moins facilement revenir vers les associations ou institutions en charge de sa protection. Le travail d'accompagnement dans la durée est nécessaire, dans bien des situations, pour que la décision de sortie de l'errance soit en accord avec son projet à moyen terme.

## **5.4 Les difficultés de la prise en charge**

La prise en charge des mineurs étrangers en situation d'errance comporte trois principales difficultés:

- la prise en compte de l'aspect culturel, notamment dans l'accompagnement psychologique,
- l'évolution permanente du cadre juridique (vers un durcissement des conditions de prises en charge) qui maintient ces jeunes dans l'incertitude et qui les empêche de se projeter dans l'avenir,
- les difficultés d'accroche avec certains jeunes.

### **5.4.1 Prise en compte du facteur culturel dans l'accompagnement psychologique**

Le travail sur le plan psychologique consiste en une évaluation de la situation et un repérage d'éventuels troubles. Il peut également y avoir des entretiens de soutien si la situation l'exige, sans entrer dans un travail de thérapie. Cet accompagnement avec les jeunes Roumains est difficile pour deux raisons :

- beaucoup ont peur que certains éléments de leur histoire les défavorisent pour une éventuelle prise en charge, ils sont donc sur la défensive et renfermés par peur de trahir quelque chose,
- l'éducation et la culture roumaine ne favorisent pas l'introspection et le plus souvent le vocabulaire manque pour décrire des malaises ou des souffrances psychiques.

Pendant le régime communiste, les psychologues étaient quasi inexistantes en Roumanie et c'est seulement depuis quelques années qu'ils prennent une place dans la société. Si on a l'habitude de parler des problèmes somatiques et de prendre des médicaments on ne parle que très peu du ressenti. Il y a ainsi souvent une très grande méfiance de la part du jeune qui reste souvent très renfermé lors de la première rencontre avec la psychologue.

Au fur et à mesure de leur parcours institutionnel, (foyer, ASE, etc.), les jeunes étant amenés à rencontrer d'autres psychologues, il se sentent plus à l'aise et s'ouvrent en général petit à petit. Souvent, lorsque la psychologue les revoie peu après leur placement en foyer, ils sont alors plus prêts pour parler de leurs difficultés.

#### **5.4.2 Evolution du cadre juridique**

Jusqu'en novembre 2003, tout mineur isolé étranger pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance pouvait prétendre à la nationalité française. Bien que cette option ne soit pas idéale pour tous les jeunes car parfois trop impliquante pour un adolescent de cet âge, l'accès à la nationalité était cependant un outil supplémentaire pour travailler avec certains bénéficiaires. En effet, malgré notre réticence à voir des jeunes opter pour la nationalité française par nécessité plus que par désir ou par conviction, l'accès à la nationalité a souvent permis à des jeunes de terminer une formation sereinement, d'avoir accès à un stage d'apprentissage, voire à un emploi.

Depuis la loi du 26 novembre 2003 les jeunes doivent justifier d'au moins 3 ans de prise en charge ASE (5 ans de prise en charge hors ASE.) pour prétendre à la nationalité française, ce qui reste extrêmement rare, étant donné l'âge moyen de début de prise en charge. Les jeunes ne satisfaisant pas ce critère voient donc de plus en plus leur prise en charge s'arrêter à la majorité et déboucher sur l'irrégularité ou la clandestinité. Bien que la circulaire dite « de Villepin » du 2 mai 2005 ouvre, timidement, des possibilités après 18 ans de délivrance de cartes de séjour temporaires mention « étudiants » ou « salariés », le fait que certaines consignes départementales ont laissé entendre qu'après 17 ans et demi, l'accompagnement éducatif des jeunes ne devrait se réduire qu'au seul placement à l'hôtel sans formation, est révélatrice de pratiques discriminatoires, dans certains départements, à l'encontre des MIE.

Cela a un effet désastreux sur les jeunes qui ne peuvent continuer à bénéficier du travail éducatif qui a été entamé, et qui retournent à la clandestinité et parfois la délinquance.

Cette absurdité s'est ainsi répercutée sur une partie des institutions qui, pour ne pas couper ces jeunes dans leur parcours, et considérant à priori qu'aucune carte de séjour ne sera pas délivrée à leur majorité, réduisent au minimum certaines prises en charge sous le prétexte qu'elles n'auront pas le temps d'aboutir. Cela s'est traduit en 2005 notamment par des recommandations de certaines institutions de la protection de l'enfance qui considèrent que les jeunes de plus de 17 ans et demi ne doivent plus faire l'objet de prise en charge réelle de protection et d'éducation (foyer et formation), mais seulement d'une mise à l'abri à l'hôtel avec un suivi éducatif réduit à sa plus simple expression.

Pour les plus de 16 ans, qui ne sont plus en obligation scolaire, les difficultés de scolarisation restent considérables, tous départements confondus, souvent pour des raisons d'absence de places dans les classes spécialisées. Cette absence de perspective scolaire est souvent responsable d'un basculement vers des activités de travail clandestin, de petite délinquance ou de prostitution.

Enfin, il faut signaler que les contrats jeunes majeurs sont de plus en plus rares pour les anciens mineurs isolés. Certains départements ont d'ailleurs renoncé à en accorder à cette catégorie de jeunes quelque soit leur situation.

Les modifications législatives réduisant les possibilités d'intégration pour ces jeunes dont beaucoup resteront de toute façon en France, conduisent à une vision à court terme poussant ces jeunes vers la clandestinité et ses dangers. Ils sont considérés avant tout comme des étrangers et des délinquants avant d'être vus comme des jeunes en danger, ce qui freine considérablement notre action.

Ainsi, avec encore peu d'alternatives significatives au pays et sans l'assurance d'une prise en charge au moins jusqu'à la fin de la formation en France, il est resté toujours plus difficile de persuader les mineurs de plus de 15 ans de quitter la rue. C'est pourquoi nous souhaitons avec conviction un changement législatif permettant de travailler de manière efficace avec ces mineurs en leur proposant des alternatives sérieuses à la rue :

- accès à la formation pour tous les mineurs pris en charge, quel que soit leur âge,
- garantie pour un jeune qui entame une formation de pouvoir la terminer en France

L'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2007 n'a, paradoxalement, pas arrangé ce constat amer, notamment pour les jeunes majeurs. En effet, en période de transition, les ressortissants roumains et bulgares n'ont pas les mêmes droits qu'un citoyen de l'union Européenne. En 2003, cette période avait été mise en place pour les 8 anciens pays de l'est (Pologne, Hongrie, les Etats Baltes...) mais les mesures de reconduite à la frontière avaient cessé ; ce qui n'est pas le cas pour les citoyens roumains et bulgares. Une circulaire de décembre 2006 déclinait déjà les moyens de renvoyer ces personnes dans leurs pays, et depuis l'été 2007, des procédures de « retour humanitaire » gérées par l'ANAEM visent particulièrement la communauté Rom de Roumanie installée en France (cf les pétitions signées par Hors La Rue « les retours humanitaires forcés : un nouveau concept » sur note site Internet). Par conséquent, les ressortissants roumains et bulgares ne sont ni européens à part entière ni citoyens d'un pays tiers, ce qui veut dire qu'ils ne peuvent plus prétendre aux mêmes droits que ces derniers : titres de séjour pour soins par exemple. Ils se retrouvent alors dans une situation plus précaire qu'avant l'entrée de leurs pays dans l'union Européenne.

## 6. Les accords franco- roumains et l'étude « QUE SONT-ILS DEVENUS ? »

En octobre 2002, des accords entre la France et la Roumanie ont été signés afin de faciliter le rapatriement des mineurs isolés.

Ces accords posaient des conditions :

- la saisine du juge des enfants
- les enquêtes sociales préalables à tout rapatriement
- les suivis après le retour

D'octobre 2002 à fin 2006, le nombre de rapatriements dans le cadre des accords diffère selon les sources. 59 est l'un des chiffres officiels cités par la partie roumaine. L'ANAEM semble avoir effectué plutôt entre 30 et 40 retours.

6 de ces rapatriements de mineurs ont eu lieu en 2006.

En février 2007, de nouveaux accords ont été signés entre la France et la Roumanie.

Ces derniers prévoient notamment que le Parquet, et non plus seulement les juges des enfants, pourra désormais lancer la procédure de rapatriement des mineurs isolés roumains, sur simple validation des autorités roumaines, sans qu'aucune enquête sociale n'ait été effectuée dans la famille du jeune.

Une évaluation devait être faite tous les 6 mois, à notre connaissance, aucune évaluation n'a été effectuée.

Ce nouvel accord, loin de corriger les flottements inacceptables constatés lors de la mise en œuvre du premier accord franco-roumain, risque d'aggraver encore la situation actuelle en ouvrant la voie aux retours systématiques sans aucune garantie d'amélioration de la prise en charge des mineurs en Roumanie.

Selon nous, seul un bilan qualitatif et approfondi du premier accord de 2002 permettra de jeter les bases d'un nouveau dispositif juste et efficace pour le bien de ces enfants. C'est pourquoi, **nous avons décidé de mener une étude sur le parcours des jeunes roumains rentrés dans le cadre du premier accord et hors dispositif**. Cette étude sera menée auprès des mineurs roumains qui ont bénéficié d'un retour aidé en Roumanie, mais aussi auprès de ceux qui sont rentrés par leurs propres moyens, et qui – de ce fait – n'apparaissent pas dans les statistiques qui concernent les mineurs roumains rapatriés.

Cette étude devrait également apporter *une meilleure visibilité du parcours de ces jeunes*, à partir des données fournies par les institutions ou les associations qui les suivaient en France et en Roumanie.

Ce travail se fera conjointement avec l'ASE de Paris et l'ASE du département de la Seine Saint Denis ainsi que d'autres conseils généraux que nous avons sollicités. Par ailleurs, une demande de coopération avec des autorités roumaines de la protection de l'enfance sur ce sujet est en cours. Cette étude sera menée au cours du premier semestre 2008. Hors La rue, avec le soutien d'une trentaine d'associations, a demandé au gouvernement de suspendre le processus de ratification tant qu'une évaluation du premier accord de 2002 ne sera pas menée à son terme (**voir sur note site, Rubrique « actualités », les accords franco roumains 2007**).

## **7. LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION EN ROUMANIE**

Dès la création de l'association, le lien avec la Roumanie nous est apparu comme essentiel pour plusieurs raisons : toujours impliquer la famille du jeune dans les choix éducatifs de leur enfant, mieux comprendre le contexte familial du jeune et identifier les causes liées au contexte local qui poussent le jeune et sa famille à opter pour une solution migratoire.

Rapidement, à côté du travail de visite des familles en Roumanie, que nous menions en partenariat avec des ONG locales, nous est apparue la nécessité de travailler sur les causes de la migration des mineurs. Les jeunes roumains que nous rencontrons en France étant majoritairement issus d'une dizaine de villages du département de Satu Mare, il nous a semblé pertinent de nous concentrer sur cette zone. Le constat que nous avons fait en 2005 pour cette région était le suivant :

- beaucoup de jeunes partent lors du passage du collège au lycée car ils ne peuvent plus étudier dans leur village, et le coût des études en ville est souvent prohibitif (frais d'internat, de nourriture, de transport);
- il reste encore une très forte désinformation sur les possibilités réelles d'insertion en France (surestimées) et en Roumanie (sous estimées);
- les autorités locales n'ont pas de politiques spécifiques par rapport à ce phénomène et leur communication avec les ONG locales reste problématique.

Nous avons donc entamé un travail en partenariat avec tous les acteurs locaux roumains (autorités locales, ONG locales, mairies et écoles des villages) ainsi qu'avec le Conseil général de la Seine Saint Denis et le ministère des Affaires étrangères français (programme PROCOFIL). L'objectif est que nos initiatives puissent être entièrement reprises à moyen terme par la partie roumaine.

### **Implication des directeurs d'écoles et des professeurs issus de neuf villages du pays de Oas dans nos projets liés à la prévention de la migration.**

En 2007, afin de dépasser la phase d'expérimentation sur les solutions à mettre en place pour prévenir les risques liés à la migration des mineurs nous avons souhaité entamer une phase de consultation. Pour ce faire plusieurs réunions avec les professeurs et les directeurs d'écoles de ces 9 villages ont eu lieu. Dans un premier temps nous avons exposé les résultats des projets pilotes mis en place les années précédentes, puis une discussion s'est engagée afin d'établir les modalités d'étendre ces solutions à l'ensemble du pays d'Oas. Il a

été décidé de faire un guide sur les risques liés à la migration à destination des professeurs et de réfléchir aux possibilités de délocalisation de certaines formations professionnelles.

## 7.1 Guide sur la prévention des risques spécifiques liés à la migration des mineurs

### **7.1.1 Objectif**

La finalité de ce guide est de donner aux professeurs les moyens d'aborder avec leurs élèves le thème de la migration de façon réaliste et ludique. Ces deux aspects nous paraissent essentiels pour une véritable prévention. En effet, il nous paraît beaucoup efficace que le professeur, à travers certains jeux créés spécialement pour ce guide, puisse organiser des véritables débats dans sa classe sur des notions comme l'argent, les études... plutôt que d'avoir une approche fondée sur la peur et l'exagération. De plus, il nous a paru nécessaire d'impliquer dans la rédaction et la conception du guide des professeurs du pays de Oas afin que les propos soient adaptés aux élèves et à la mentalité de cette région.

### **7.1.2 Phases de rédaction :**

Ce guide a été rédigé par :

- deux associations roumaines : FRCCF (Fondation Roumaine pour l'enfance et la famille) de Satu Mare et STEA Romania,
- l'équipe de l'association Hors la Rue,
- 3 professeurs du Pays d'Oas,
- la responsable du centre communautaire de Gherta Mica (pour les enfants du village dont les deux parents sont partis à l'étranger).

Deux échanges ont été organisés au cours de l'année 2007. Fin juin, une délégation de Roumanie est venue pour travailler sur le guide et effectuer un certain nombre de visites de travail pour avoir une idée précise des conditions de vie des mineurs roumains en France et de la réalité du système de la protection de l'enfance. Ce séjour a été organisé conjointement avec le département de la Seine Saint Denis et financé par le programme PROCOFIL du ministère des affaires étrangères français et le conseil général de la Seine Saint Denis. Début septembre une délégation de France est venue en Roumanie essentiellement pour travailler sur la rédaction du guide.



### **7.1.3 Contenu**

Le guide comprendra :

un document de 40 pages qui aborde 5 thèmes en Roumanie, en France et en Italie autour de la famille, l'école, la formation professionnelle, le travail et la justice, des fiches d'animation permettant pour chacun des thèmes d'avoir une approche ludique par groupe d'âge débouchant le plus souvent sur des débats en classe, une mallette pédagogique comprenant différents outils comme le guide des formations professionnelles édité par l'inspectorat scolaire ou le DVD de la pièce de théâtre « Paris, mon amour » écrite par Sorin Oros à partir d'histoires de jeunes que nous avons rencontrés sur Paris.

### **7.1.4 Mise en application**

En 2008, plusieurs formations auront lieu pour permettre aux professeurs du pays d'Oas, de mettre en application ce guide et de se former aux méthodes pédagogiques utilisant l'outil animation.

### **7.1.5 Implication des autorités locales et financement**

Le conseil judetan de Satu Mare, l'inspectorat scolaire de Satu Mare, la direction de la protection de l'enfance de Satu Mare ont été informés de l'avancée de ce projet. Leur implication a été croissante. Au final, le conseil judetan a accepté de financer une partie du guide dans le cadre des fonds spécifiques alloués par le Conseil général de la Seine Saint Denis et le Ministère des affaires étrangères. L'inspectorat scolaire devrait permettre aux professeurs d'avoir un temps spécifique pour le travail dans leur classe sur le guide et la formation.

## **7.2 Délocalisation des formations professionnelles**

Pour permettre de répondre aux demandes d'une grande partie des jeunes du pays d'Oas qui souhaitent se former rapidement dans des domaines manuels, très demandés sur le marché du travail européen (y compris roumain), nous avons mis en place un projet pilote de délocalisation de formations professionnelles dans les villages. Bien que les directeurs d'école et l'inspectorat scolaire ont été parties prenantes de ce projet, la phase pilote n'a pas pu être poursuivie et étendue aux 9 villages. Les raisons sont les suivantes :

- difficulté à trouver un partenaire roumain qui accepte de travailler sur ce projet,
- réforme du système d'enseignement qui n'offre pas de visibilité à moyen terme sur le niveau de la scolarité obligatoire et l'accréditation des diplômes professionnels.

2008 étant une année d'élections en Roumanie (cantonales, municipales, parlementaires et présidentielle) il sera difficile d'avancer sur ce projet, une étude sur les souhaits en besoin de formation des jeunes du pays d'Oas sera réalisée et permettra d'avoir une base plus solide pour avancer sur ce projet complexe mais susceptible selon nous d'offrir une vraie réponse aux migrations précoces de cette zone et d'autres en Roumanie.

### **7.3 Les Centres communautaires pour les mineurs isolés roumains en Roumanie**

En 2006, Hors la Rue était partenaire pour la création d'un centre communautaire dans le village de Gherta Mica destiné à accueillir 40 enfants dont les deux parents sont partis à l'étranger. Ce projet s'adresse aux mineurs roumains isolés en Roumanie, phénomène qui devient de plus en plus préoccupant et qui a pour conséquence chez les enfants se trouvant dans cette situation, l'abandon scolaire, la dépression, les conduites à risque... Pour pallier à ces problèmes le centre propose d'accueillir les enfants à la sortie de l'école (de 14h à 18h généralement) et lui propose l'aide aux devoirs et des activités ludiques. En 2007, nous avons soutenu les professeurs de l'école de Bixad pour la création d'un centre identique avec une capacité d'accueil de 80 enfants. Ce centre devrait ouvrir en 2008 et sera financé en grande partie par la mairie de Bixad et le conseil judetan.

### **7.4 Travail sur le partenariat ONG roumaines – autorités locales roumaines / ONG française – autorité locale française.**

Depuis maintenant 3 ans nous avons construit un partenariat dont l'objectif est de permettre à la partie roumaine de continuer et d'étendre les projets mis en place de façon totalement autonome. Ce partenariat respecte le parallélisme des formes puisque nous avons :  
pour la partie française ; le conseil général de la Seine-Saint-Denis, l'association Hors la Rue et le programme PROCOPIIL financé par le ministère des affaires étrangères français et animé par l'association Solidarité laïque, pour la partie roumaine ; le conseil judetan de Satu Mare, l'inspection scolaire, la DPC et les associations FRCCF et Stea.

La bonne entente et la répartition des responsabilités entre les autorités locales françaises et les associations françaises a permis, au fil des années, la mise en place d'un véritable travail entre les autorités locales roumaines et les associations roumaines qui ne collaboraient pas ensemble.

En 2007, pour la première fois le Conseil judetan de Satu Mare a voté une subvention aux ONG roumaines pour le financement des projets sur les risques liés à la migration des mineurs. Ceci est évolution très positive car en 2008 la Roumanie bénéficiera pleinement des fonds structurels européens, gérés par les judeti (départements). Ils seront donc en capacité financière de supporter de nombreux projets sociaux. L'objectif d'autonomie de la partie roumaine commence donc à être atteint. L'année 2008 sera déterminante, notamment à cause des élections, pour que cette dynamique se poursuive.

## **8. LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EUROPEEN**

### **8.1 Projet de mise en place d'un réseau au niveau européen sur les mineurs roumains en errance**

En 2007, l'association Hors la Rue a été confrontée à un nouveau type de population qui nous a incité à nous rapprocher de nos partenaires européens dont notamment l'Italie. En effet, le constat sur le terrain était le suivant :

- mineurs roumains qui s'ancrent dans la rue et pratiquent des activités dangereuses (délinquance, prostitution), phénomène qui s'amplifie depuis l'entrée de ce pays dans l'UE
- nouvelle stratégie des mineurs roumains de mobilité à travers les pays de l'union européenne,
- échec de la mission de protection de l'enfance pour une partie des mineurs roumains qui reste dans la rue.

Une première mission en juin 2007 nous a permis de constater que les difficultés rencontrées en France étaient les mêmes en Italie mais dans des proportions beaucoup plus préoccupantes. Suite à ce constat, à l'initiative d'Hors la Rue et grâce à l'aide de l'OIM Rome nous avons organisé une réunion en Italie qui s'est tenue en novembre 2007. Les principaux participants étaient : l'OIM Italie, l'OIM Roumanie, ARCI, Save the children, Caritas, Vertus, telefono de Azuro, l'ANCI (association qui regroupent les communes italiennes), des représentants des communes de Rome, Bologne et Parme le conseil général de la Seine Saint Denis et Hors la Rue.

En conclusion, un travail d'échange sur les pratiques entre l'Italie, la France, la Roumanie (pour mieux comprendre les raisons des départs) et peut-être le Royaume Uni semble nécessaire pour être en mesure d'offrir à ces jeunes une vraie protection. Concrètement cela prendra la forme d'échange de travailleurs sociaux, de suivi des parcours à travers l'Europe, de veille sur l'évolution du phénomène et de construction d'une méthodologie inspirée des expériences de chacun.

Le principe est que : quelque soit sa nationalité l'enfance en danger doit être protégée. Pour ne pas faillir à cette mission les différents acteurs européens doivent s'adapter à la spécificité du phénomène migratoire, y compris lorsqu'il dépasse le cadre national.

**Financement :**

Les deux pistes avancées pour financer la mise en place de ce réseau européen seraient le programme DAPHNE et le programme LEONARDO.

## **9. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2008**

L'année 2007 a été synonyme de changements et d'adaptation à un nouveau contexte.

Le public tout d'abord a beaucoup évolué. Les jeunes dit « mandatés » venant de la région de Satu Mare/ Maramures sont de moins en moins nombreux tandis que des jeunes mal accompagnés en grande partie rom, plus ou moins en famille et vivant dans des conditions très précaires sont de plus en plus demandeurs de solutions comme la scolarisation, l'accompagnement vers l'emploi. Parallèlement, deux autres catégories de jeunes interrogent :

- les mineurs ancrés dans l'errance ayant souvent séjourné dans plusieurs pays d'Europe avant de venir en France et qui pratiquent des activités dangereuses (vol, prostitution). Ces derniers ont plutôt tendance à fuir les dispositifs de prise en charge.
- les jeunes majeurs entre 18 et 21 ans, sortis du système de protection de l'enfance ou en situation d'errance depuis de nombreuses années, souvent davantage en demande de soins ou d'insertion que les précédents mais pour lesquels il n'existe actuellement aucun dispositif spécifique.

Au niveau législatif, l'entrée dans l'Union européenne de la Roumanie au 1/01/07 et la nouvelle loi en France sur la protection de l'enfance du 5/03/07 ont eu énormément de conséquences sur l'ensemble de la prise en charge éducative et administrative.

En interne, enfin, un nouveau directeur est arrivé.

En 2008, l'équipe continuera de s'adapter à toutes ces transformations qui entraînent souvent des conséquences en cascade, en créant de nouveaux partenariats associatifs mais aussi institutionnels (ASE, SEAT). Des expérimentations sur la scolarisation des jeunes roms ou la mise en place de contrats d'apprentissage rémunérés seront nécessaires pour définir une méthode d'intervention efficace avec une répartition du rôle de chacun très précise.

Au niveau de nos actions en Roumanie, le travail consistera surtout à permettre aux institutions locales et aux ONG de prendre le relais sur le pilotage du projet mais aussi sur le financement. Il s'agit pour nous de sortir de la phase expérimentale pour se concentrer sur la viabilité et la pérennité de ce qui a été entrepris jusqu'à maintenant.

Sur le plan européen, les stratégies mises en place par les jeunes dit en « errance » rendront nécessaire un travail actif avec des partenaires dans les différents pays voisins de

la France. Ce projet devrait être formalisé grâce au dépôt d'un dossier de financement pour le programme Daphné de l'UE. Un réseau de partenaires appartenant à 4 pays (France, Italie, Roumanie et Royaume Uni) et regroupant des associations de terrain, des villes et départements, des institutions nationales et internationales sera constitué pour mettre en place une méthodologie commune, des échanges d'expériences, des supports de formation et un travail de sensibilisation des politiques aux problématiques spécifiques de ces jeunes.

L'évaluation de notre action de protection continuera grâce à deux études faites en collaboration avec l'ASE du 93, l'ASE 75, le CCFD et Régis BIGOT, membre du Conseil d'Administration et directeur adjoint du département conditions de vie et aspirations au CREDOC :

- La première concernera le parcours des mineurs passés ou pas par notre association et pris en charge par l'ASE du 93. Les résultats permettront de compléter l'étude de 2006 intitulé : « que sont ils devenus ? » effectué en collaboration avec Régis BIGOT et l'ASE de Paris.

- La deuxième étude portera elle sur la situation des jeunes qui sont retournés en Roumanie après être passés par notre association et bénéficiés ou non d'une prise en charge ASE ou PJJ.

Sur le plan politique, notre association restera toujours très vigilante sur le principe de « protection de l'enfance » et sera se mobiliser pour que la politique de gestion des flux migratoires n'aboutisse pas à une discrimination en France des mineurs en danger.

Enfin, nous espérons que l'Etat continuera à soutenir le dispositif pilote sur les mineurs isolés étrangers en région parisienne. En effet, la convention qui liait les associations membres, dont Hors la Rue, est arrivée à échéance au 31 décembre 2007. Nous attendons donc des précisions concrètes sur la mise en place d'un futur dispositif, condition nécessaire pour notre travail, tant du point de vue financier que au niveau de notre légitimité à agir dans l'accompagnement vers le droit commun et la protection des mineurs en danger.